

LES SIGNES DES TEMPS

„Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche et à la porte“. Matth. 24 : 33.

VOLUME 1.

BALE (SUISSE), DÉCEMBRE 1876.

NUMÉRO 6.

LES SIGNES DES TEMPS

JOURNAL MENSUEL

publié par la Société des Adventistes du Septième Jour.

COMITÉ : J. N. Andrews, Albert Vaillancourt, de la Société : J. E. Dietschky.

PRIX D'ABONNEMENT FR. 5 par an ou par volume de 12 numéros.

S'adresser : Bureau des « SIGNES DES TEMPS », Bâle (Suisse).

JÉSUS DEVAUT SES ENNEMIS.

La Chambre Haute, Nyons, France.

TANDIS que tout un peuple avec fureur l'outrage, Un céleste reflet éclaire son visage, D'un éclat éternel rayonne sa grandeur ; Sur son front apparaît la sérénité puissante, Ses yeux, ses traits, son cœur respirent la clémence : C'est le Ciel voilant sa splendeur.

Ses ennemis n'ont pu, dans leur haine insensée, Agiter son esprit, alarmer sa pensée, Ni dépeupler ses traits de leur éclat divin ; Il répond aux docteurs plâissant d'impudence, Aux cris tumultueux d'une foule en démenée, Par un silence souverain.

Un criminel, atteint par l'humaine justice, Eperdu, s'avantant au devant du supplice, Arrache aux spectateurs des larmes de pitié, Tout sanglant, épuisé sous le faix qui l'opresse, Jésus marche à pas lents et la foule le presse, Criant : — « Qu'il soit crucifié !!! »

Alors l'on vit son œil se voiler d'un nuage, Une larme d'amour brilla sur son visage, Vers les cieux obscurcis, Il leva son front : — « O mon Père ! dit-Il, « excuse mes prières ! Pardonne aux égarés ces clameurs meurtrières, Car ils ne savent ce qu'ils font ! »

Pourquoi cette fureur, cette haine implacable ? Sa grandeur tu son crime, et, sublime coupable ! Dominant de trop haut leurs sinistres dévats, Son calme surhumain met le comble à leur rage ; Ne pouvant effacer l'éclat de son visage, Ils l'ont couvert de leurs crachats

Il vainquit de la mort les poignants ténèbres ; Lorsqu'il en subissait les étreintes funèbres ; Voyant Pierre faillir, de l'œil Il le reprit, Laisant Marie en pleurs, sans appui sur la terre, Avec amour, à Jean, Il dit : — « Voilà ta mère ! » Puis à Dieu remit son esprit.

Je l'ai suivie, ô Christ ! ta suprême agonie, Les cieux se sont émus de voir couler ta vie, A ton cri de douleur a frémi le Saint lieu, Comme le centenaire, me frappant la poitrine, J'ai dit, en contemplant ta sagesse divine : « Cet homme est vraiment Fils de Dieu ! »

St.-Denis-du-Sig, le 17 juillet 1876. F. ELGIN, pasteur.

LES DEUX LOIS.

« Nous n'avons pourtant qu'un seul Dieu, qui est le Père ; duquel sont toutes choses. » C'est de Lui que tous les êtres reçoivent leur existence. Celui qui a créé et qui soutient toutes choses, a certainement le droit de gouverner. C'est pourquoi l'Écriture, parlant du Dieu créateur, dit : « Il n'y a qu'un seul Législateur, qui peut sauver et qui peut perdre. » Jacq. 4 : 12. Puisque tout ce qui a vie provient du Dieu d'amour, tous les êtres intelligents sont placés sous son juste gouvernement. De toutes les créatures que Dieu a faites, l'homme est la seule qui soit capable de discerner entre le bien et le mal, et c'est lui seul qui est placé sous la juridiction de la loi morale. Comme il a reçu son existence d'un Être infiniment pur, il était lui-même une fois innocent, pur et intégral. Alors il était la créature et le sujet loyal de Dieu, et Dieu était l'auteur de son existence et son souverain légitime. Mais les relations de Dieu envers l'homme n'étaient pas celles d'un sauveur et d'un rédempteur ; car l'homme n'avait pas besoin de pardon.

Il est évident que l'homme comme créature qui devait tout à Dieu, l'auteur de son existence, était sous l'obligation d'aimer Dieu de tout son cœur. L'existence d'autres êtres humains plaça l'homme sous une seconde grande obligation ; à savoir, d'aimer son prochain comme lui-même. Ce précepte est très-raisonnable ; car nos

semblables sont les créatures de Dieu aussi bien que nous, et ils ont les mêmes droits que nous avons. Ces deux préceptes sont le sommaire de toute la loi morale. Ils découlent du fait que nous devons tout à Dieu, et que nos semblables sont les créatures de Dieu aussi bien que nous.

En obéissant au premier de ces deux préceptes, l'homme ne pourrait pas avoir d'autres dieux devant la face de l'Éternel, adorer des idoles, prendre le nom de Dieu en vain, ou négliger le jour sacré de l'Éternel, qui fut mis à part à la création en mémoire du repos du Créateur.

Il est également évident que nos devoirs envers nos semblables renforcent nos devoirs envers nos parents, et exigent que nous ayons égard à la vie, à l'honneur, aux biens, au caractère et aux intérêts de notre prochain.

La loi morale ainsi divisée en deux parties et exprimée dans dix préceptes, est, par sa nature, immuable. Elle découle des relations immuables qui existent entre l'homme et Dieu, et entre l'homme et ses semblables. Elle est la grande règle par laquelle Dieu exprime sa justice, et depuis la rébellion de l'homme, elle est devenue le grand moyen par lequel le péché est dévoilé.

Où trouverions-nous la loi en question dans sa forme écrite ? Dans le premier livre de la Bible ? Non. Et comment expliquer ce mystère ? Quelques faits suffisent pour lever cette difficulté. Le livre de la Genèse ne fut écrit qu'environ 2500 ans après la création. Comme ce livre fut écrit longtemps après la mort des patriarches, il n'a pu avoir pour but de leur servir de règle de conduite. Ce livre est un court récit d'événements qui eurent lieu dans cette période, et il fait souvent allusion à une loi morale qui existait alors. Mais le livre de l'Exode, qui poursuit le récit jusqu'au temps de Moïse présente ce code dans des circonstances très-solennelles. Ex. 20. Ce livre renferme la loi que Dieu proclama lui-même, et qu'il écrivit avec son doigt sur la pierre. Sans doute qu'aucune partie de la Bible ne fut écrite avant que Dieu eut prononcé et écrit les dix commandements. Ce code de loi est conséquemment le plus ancien écrit qui existe.

Telle est l'origine de la loi morale, et tel est le caractère de ses préceptes. Le fait que Dieu la proclama avant qu'aucune partie de la Bible fut écrite, montre clairement l'importance qu'il y attachait. Par sa nature même, elle est aussi ancienne que les principes de moralité ; elle n'est même que l'expression écrite de ces principes. Ces principes ne doivent pas leur existence à la chute de l'homme, mais à des relations qui existaient avant la chute.

Mais il y a une autre loi qui doit son origine au péché ; un système qui n'aurait point pu exister si l'homme n'eût point péché. La violation de la loi morale est ce qui rendit nécessaire la loi rituelle et cérémonielle, qui était l'ombre des choses à venir. Il ne pouvait point y avoir de sacrifices pour le péché avant que l'homme devint un pécheur. En Eden il n'y avait aucune nécessité d'avoir des types et des ombres préfigurant une rédemption future par la mort de Christ ; car l'homme dans son intégrité n'avait pas besoin d'une telle rédemption. Et Dieu n'a point placé sur l'homme avant sa chute une obligation qui consistait en ordonnances charnelles, pour le faire regarder vers une réformation future ; car l'homme était innocent. Il est facile de voir que cette violation de la loi morale qui causa la chute de l'homme. Le motif que Satan présenta à Eve était qu'ils deviendraient comme des dieux en mangeant du fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal (Gen. 3) ; et comme Adam ne fut pas séduit (1 Tim. 2 : 4), il est évident qu'il préféra suivre les conseils de sa femme plutôt que d'obéir au Seigneur. Dans cet acte nous voyons une violation ouverte du premier commandement.

Quand l'homme fut devenu un pécheur, et que Dieu lui eut fait la promesse d'un rédempteur, une seconde et nouvelle relation s'établit entre lui et Dieu. L'homme était un pécheur ayant besoin de pardon,

et Dieu était un sauveur offrant le pardon. Il est donc clair que la loi typique, qui préfigurait la rédemption par Christ, doit son origine à la rébellion de l'homme, et à la bienveillance infinie de Dieu. Si l'homme n'eût point péché, il n'aurait point eu besoin de types représentant une rédemption future ; et si Dieu n'eût point décidé de donner son Fils et de le livrer à la mort, il n'aurait point institué un système typique préfigurant ce grand événement. Ce système existe en conséquence du péché. Les préceptes sont, par leur nature, cérémoniels, et sa durée est nécessairement limitée par le grand sacrifice qui pouvait ôter le péché. Depuis la chute d'Adam jusqu'au temps de Moïse, le système typique fut graduellement développé et parvint à sa maturité ; et depuis le temps de Moïse jusqu'à la mort de notre Seigneur, ce système existait comme l'ombre des choses à venir.

Comme nous l'avons déjà vu, au mont de Sinai Dieu proclama la loi morale, la prononçant de sa voix et l'écrivant avec son doigt sur la pierre. Par sa direction, les deux tables sur lesquelles la loi fut écrite furent placées dans l'arche de l'alliance, qui avait été faite pour contenir la loi. Ex. 25 : 10—22 ; Deut. 10 : 1—5. Cette arche renfermant la loi de Dieu fut placée dans le second appartement du sanctuaire terrestre, dans le lieu très-saint. Ex. 40 ; Hébr. 9. Le couvercle de l'arche était appelé le propitiatoire ou siège de miséricorde, parce que ceux qui avaient violé la loi déposée dans l'arche sous le propitiatoire, pouvaient obtenir le pardon par l'aspersion du sang sur le propitiatoire. Tout le système de la loi cérémonielle fut institué pour rendre l'homme capable de s'approcher encore de la loi qui avait été transgressée, et pour typifier la restauration et la récompense de ceux qui auront obtenu le pardon, et la punition de ceux qui demeureront dans leurs péchés.

La loi qui fut placée dans l'arche demandait une expiation ; la loi cérémonielle qui concernait le sacerdoce lévitique et les sacrifices pour le péché, enseignait aux hommes comment cette expiation pouvait être faite. La loi qui avait été violée était sous le propitiatoire ; le sang des offrandes pour le péché était aspergé sur le propitiatoire, et par ce moyen le pardon était offert au pécheur pénitent. Il y avait des péchés réels ; ainsi une loi réelle avait été transgressée ; mais il n'y avait pas une expiation et une satisfaction réelles, c'est pourquoi le grand antitype du sacerdoce lévitique était nécessaire. La vraie expiation, lorsqu'elle serait faite, devait avoir rapport à la loi touchant laquelle une expiation avait été préfigurée. En d'autres termes, l'expiation figurative avait rapport à la loi qui était placée dans l'arche, et indiquant qu'une expiation réelle était exigée par cette loi. Il est nécessaire que la loi qui demande une expiation afin que celui qui l'a transgressée échappe à sa punition, soit elle-même parfaite ; autrement la faute reposerait au moins en partie sur le Législateur, et non tout entière sur le pécheur. Ainsi lorsque l'expiation est faite, elle n'ôte pas la loi qui a été violée, vu que cette loi est parfaite, mais elle ôte la culpabilité du transgresseur.

Dans le Nouveau Testament nous trouvons le grand antitype de tous les sacrifices et offrandes — l'expiation réelle mise en contraste avec l'expiation lévitique. La mort de notre Seigneur Jésus-Christ comme le grand sacrifice pour le péché, était l'antitype de tous les sacrifices lévitiques. Le sacerdoce de notre Seigneur Jésus-Christ dans le sanctuaire céleste est le grand antitype du sacerdoce lévitique. Hébr. 8. Le sanctuaire céleste est le grand original d'après lequel le sanctuaire fut formé. Hébr. 9 : 23 ; Ex. 25 : 8, 9. Et l'arche de l'alliance de Dieu qui est dans le temple du ciel (Apoc. 11 : 19), contient le modèle original de cette loi. Ainsi nous voyons sous la nouvelle dispensation une expiation réelle au lieu d'une expiation figurative ; nous voyons un Souverain Sacrificateur qui n'a pas besoin d'offrir des sacrifices pour lui-même ; nous voyons un sacrifice qui est d'une grande valeur aux yeux de Dieu ; nous voyons cette loi qui a été transgressée par l'homme, magnifiée

et rendue honorable, tandis que Dieu accorde le pardon au pécheur pénitent.

Nous trouverons que le Nouveau Testament fait souvent allusion à la différence essentielle qui existe entre ces deux codes. La distinction entre ces deux codes est rendue aussi évidente par le Nouveau Testament qu'elle l'est par les faits de l'Ancien Testament que nous venons de considérer.

Ainsi l'un de ces codes est appelé « la loi du commandement charnel » (Héb. 7 : 16) ; de l'autre code il est dit : « Nous savons que la loi est spirituelle. » Rom. 7 : 14. L'un est appelé « l'obligation qui était contre nous... » et nous était contraire, » et qui fut « entièrement abolie, et attachée à la croix (Col. 2 : 14) ; l'autre est « la loi royale », et Jacques enseigne que c'est un péché de la transgresser. Chap. 2 : 8—12. Le premier code est une loi qui n'était nécessaire de changer (Héb. 7 : 12) ; le second est cette loi dont Christ dit : « Jusques à ce que le ciel et la terre soient passés, un seul iota, ou un seul trait de lettre de la loi ne passera point. » Matth. 5 : 18. Une de ces lois avait « l'ombre des biens à venir » (Héb. 10 : 1) ; mais l'autre est un code moral, dont Jean affirme : « Quoiconque fait un péché, agit contre la loi. » 1 Jean 3 : 4. Une de ces lois était un joug difficile à porter (Actes 15 : 10) ; l'autre est cette « loi de liberté » par laquelle nous serons jugés. Jacq. 2 : 8—22. Une loi a été abolie par Dieu en la chair de Christ, (Eph. 2 : 15) ; mais Christ, en parlant de l'autre loi, déclare : « Ne croyez pas que je sois venu anéantir la loi. » Matth. 5 : 17. Une loi fut abolie « à cause de sa faiblesse, et parce qu'elle ne pouvait point profiter » (Héb. 7 : 18) ; concernant l'autre loi Paul demande : « Anéantissons-nous donc la loi par la foi ? Non sans doute ; mais au contraire nous affermissons la loi. » Rom. 3 : 30. L'une était « la clôture de la paroi mitoyenne » entre les Juifs et les Gentils (Eph. 2 : 14) ; l'autre est cette loi dont les œuvres sont écrites même dans le cœur des Gentils (Rom. 2 : 15), et par laquelle toute bouche est fermée et tout le monde déclaré coupable devant Dieu. Rom. 3 : 19.

L'une était la loi des commandements qui consistait en ordonnances (Eph. 2 : 15) ; l'autre est composée des commandements de Dieu dont l'observation constitue le tout de l'homme (Eccl. 12 : 13) ; c'est la loi qui est proclamée par le troisième ange (Apoc. 14 : 12), que le résidu de la semence de la femme garderont lorsque le dragon leur fera la guerre (Apoc. 12 : 17), et qui garantira à ceux qui observeront l'accès à l'arbre de vie. Apoc. 22 : 14.

Certainement ces deux lois ne devraient pas être confondues. L'une est établie et affermie, et est sainte, juste, spirituelle, bonne, royale ; l'autre était charnelle et figurative ; elle était un joug pesant, et fut clouée à la croix, changée, effacée et abolie à cause de sa faiblesse, et parce qu'elle ne pouvait point profiter à l'homme.

Ceux qui enseignent purement la parole de la vérité ne confondent jamais ces codes entre lesquels il existe une différence si frappante, et ils n'appliqueront point à la loi royale de Dieu le langage que les écrivains sacrés emploient concernant l'obligation typique qui consistait en ordonnances.

Que les dix commandements sont par eux-mêmes un code parfait, c'est ce qui paraîtra très-évident si nous considérons les faits suivants : 1° Dieu les prononça lui-même, et il est dit : « Il ne prononça rien davantage » (Deut. 5 : 22) ; ce qui montre qu'il avait donné un code complet. 2° Il les écrivit avec son doigt sur deux tables de pierre ; et il n'écrivit que ces commandements : une autre preuve que ces préceptes forment un code moral parfait. 3° Il ordonna que ces commandements seuls fussent placés sous le propitiatoire : preuve évidente que ces commandements étaient le code qui rendait l'expiation ou satisfaction nécessaire. 4° Il dit expressément que ce qu'il écrivit ainsi sur les tables de pierre, est une loi et des commandements. Ex. 24 : 12.

Les préceptes de cette loi sont dispersés dans les livres de Moïse et sont mélangés avec les préceptes de la loi céré-

monielle. Le sommaire de ce qui était écrit sur la première table est donné dans Deut. 6 : 5 ; et le résumé de ce qui était écrit sur la seconde table, se trouve dans Lévi. 19 : 18 ; mais il n'y a qu'un endroit où la loi morale est pleinement étendue en préceptes, et où elle est exprimée à part sans être mélangée avec la loi cérémonielle : c'est dans les dix commandements. Ex. 20. Deut. 5.

Un examen de la loi royale et de l'obligation qui consistait en ordonnances, rendra ce sujet encore plus clair. L'une est obligatoire dans toutes ses parties, tandis que l'autre est abolie.

Jacq. 2 : 8-12. « Que si vous accomplissez la loi royale, qui est selon l'Écriture : Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous faites bien. Mais si vous avez égard à l'apparence des personnes, vous commettez un péché, et vous êtes convaincus par la loi comme des transgresseurs. Or, quiconque aura gardé toute la loi, s'il vient à pécher en un seul point, il est coupable de tous. Car celui qui a dit : Tu ne commettras point adultère, a dit aussi : Tu ne tueras point. Si donc tu ne commets point adultère, mais que tu tués, tu es un transgresseur de la loi. Parlez et agissez comme devant être jugés par la loi de la liberté. »

1° La loi dont il est ici question est une loi qui n'a point été abolie ; car elle convainc de péché ceux qui la transgressent. 2° C'est une loi de l'Ancien Testament : elle est prise des Écritures. 3° Jacques cite la seconde division de cette loi, parce qu'il expose les péchés commis envers nos semblables. Il prend le second des deux grands commandements, le sommaire de ce qui était sur la seconde table (Matth. 22 : 36-40 ; Rom. 13 : 9), et, pour illustrer son sujet, il cite des préceptes de la seconde table. 4° Son langage montre que les dix commandements sont les préceptes de la loi royale, car il cite quelques-uns de ces préceptes pour montrer que celui qui viole un de ces commandements est coupable comme s'il les avait tous violés : c'est-à-dire qu'il est un pécheur. Ceci est un avertissement solennel contre la violation d'aucun des dix commandements. 5° Et finalement il certifie que cette loi de liberté est la loi par laquelle nous serons jugés. Par conséquent la loi immuable dont Jacques nous entretient ici est le code que Dieu donna en personne, et qu'il écrivit avec son doigt.

Col. 2 : 14, 16, 17. « Ayant effacé l'obligation qui est contre nous, laquelle consistait en des ordonnances, et nous était contraire, et laquelle il a entièrement abolie, l'ayant attachée à la croix. » « Que personne donc ne vous condamne pour le manger ou pour le boire, ou pour la distinction d'un jour de fête, ou pour un jour de nouvelle lune, ou pour les sabbats ; lesquelles choses sont l'ombre de celles qui étaient à venir, mais le corps en est en Christ. » Si l'obligation qui consistait en ordonnances signifie la loi royale dont parle Jacques, alors Paul et Jacques se contredisent directement l'un l'autre. Mais ils ont écrit par inspiration et chacun d'eux a écrit la vérité de Dieu. Nous avons vu que la loi immuable dont parle Jacques est la loi des dix commandements. Il est donc certain que la loi que Paul déclare avoir été abolie, n'est pas la loi qui fut écrite par le doigt de Dieu. Il est bon d'observer que le code qui fut aboli était une ombre qui ne s'étendit que jusqu'à la mort de Christ. Mais nous avons déjà vu que la loi qui fut placée dans l'arche n'était pas une ombre, mais qu'elle était le code même qui rendit la mort de Christ nécessaire. Pas une des choses mentionnées dans ce texte comme ayant été abolies ne peut être expliquée de manière à signifier les dix commandements. Dans l'original le terme sabbat se trouve au pluriel. Prétendre que ce terme veut dire le Sabbat du quatrième commandement, c'est représenter que Paul contredit Jacques. Quels sont les faits qui nous portent à adopter une juste conclusion sur ce passage ?

1° La loi cérémonielle ordonnait au moins quatre sabbats annuels ; savoir, le 1^{er}, le 2^{ème}, le 10^{ème} et le 23^{ème} jour du septième mois. Il y avait ces sabbats, outre les Sabbats de l'Éternel, et ces sabbats annuels étaient associés avec les nouvelles lunes et les jours de fête. Lévi. 23 : 23-29. Ces choses se rapportent exactement avec le langage de Paul. Il n'est donc pas nécessaire de représenter Paul comme contredisant Jacques.

2° Le Sabbat de l'Éternel fut « mis à part pour un saint usage » (ceci étant le sens littéral du mot sanctifier) en Eden. Il fut « fait pour l'homme » avant la chute. Ainsi ce n'est pas une de ces choses qui étaient contre lui et lui étaient contraires,

et qui furent abolies à la mort de Christ. 3° Le Sabbat n'était pas une ombre qui dirigeait l'esprit vers la mort de Christ ; car il fut institué avant la chute. Cette sainte institution est un mémorial renvoyant à la création, et elle n'est pas une ombre qui portait l'esprit en avant vers la rédemption.

Il est donc évident que l'abolition de l'obligation qui consistait en ordonnances n'affecte pas un seul précepte de la loi royale, et que cette obligation, étant l'ombre des choses à venir, cesse à la mort de Christ. Mais la loi morale est la cause pour laquelle le Sauveur sacrifia sa vie pour nous. Nous pouvons juger de la sainteté de cette loi en pesant le fait que Dieu a donné son Fils unique pour prendre sur lui-même la malédiction de cette loi en mourant pour nos transgressions.

Lecteur, êtes-vous en rébellion contre la loi de Dieu ? Si tel est le cas, je vous prie de déposer les armes de votre rébellion et de chercher le pardon dans le sang de Jésus, avant que la malédiction de la loi tombe sur vous. J. N. A.

LA FOI DANS LA PRIÈRE.

Les enfants de Dieu sont trop enclins à négliger la prière, surtout la prière secrète ; et beaucoup n'exercent pas la foi dans la prière comme c'est leur devoir et leur privilège, mais ils attendent le sentiment que la foi seule peut produire. Le sentiment n'est pas la foi. C'est à nous à exercer la foi ; mais c'est Dieu qui donne les bons sentiments, la joie et les bénédictions. La grâce de Dieu remplit l'âme par le moyen d'une foi vivante que nous avons le pouvoir d'exercer.

La vraie foi réclame la bénédiction promise et s'en saisit avant qu'elle soit sentie et réalisée. Nous devons par la foi envoyer nos pétitions au dedans du second voile et nous saisir de la bénédiction promise, et la réclamer comme nous appartenant. Ainsi nous devons croire que la bénédiction nous appartient, et que nous la recevons, parce que notre foi la saisit, et que, selon la Parole, elle est à nous. « Tout ce que vous demanderez en priant, croyez que vous le recevrez, et il vous sera fait. » Marc 11 : 24. Voilà la vraie foi ; Croire que nous recevons la bénédiction, même avant que nous la possédions. Quand la bénédiction promise est réalisée, on a le résultat, le fruit de la foi. Mais il y en a plusieurs qui supposent qu'ils ont beaucoup de foi lorsqu'ils jouissent largement de l'effusion du Saint-Esprit. Ils confondent la foi avec la bénédiction qui vient par la foi. C'est lorsque nous nous sentons dépourvus du Saint-Esprit que nous devons exercer la foi. C'est quand l'esprit est entouré de nuages épais, de ténèbres, que la foi doit pénétrer l'obscurité et chasser les nuages. La vraie foi repose sur les promesses de la Parole de Dieu, et ce sont seulement ceux qui obéissent à la Parole, qui peuvent réclamer les promesses glorieuses qu'elle contient. « Si vous demeurez en moi, et que mes paroles demeurent en vous, demandez tout ce que vous voudrez, et il vous sera fait. » Jean 15 : 7. « Et quoi que nous demandions, nous le recevons de lui, parce que nous gardons ses commandements, et que nous faisons les choses qui lui sont agréables. » 1 Jean 3 : 22.

Nous devons prier beaucoup en secret. Christ est le cep et nous sommes les sarments. Si nous voulons croître et prospérer dans la vigne, il nous faut constamment tirer de la sève et de la nourriture du cep vivant, car séparés du cep nous n'avons point de force.

Pourquoi n'y a-t-il pas plus de foi et de force en Israël ? Parce que ceux qui professent être chrétiens, lâchent le bras du Seigneur trop vite. Faites monter vos requêtes au trône de la grâce, et tenez fermes par une foi qui ne se lasse point. Les promesses de Dieu sont certaines. Croyez que vous recevrez les choses que vous demandez, et vous les recevrez. Considérez le cas d'Élie. Il était sujet à de semblables infirmités que nous, cependant il pria avec grande instance. Sa foi supporta l'épreuve. Il pria sept fois le Seigneur, et finalement la nuée parut. Nous sommes en danger de douter des promesses de Dieu, et de blesser le Seigneur par notre manque de foi. Soyons revêtus de toutes les armes de Dieu, prenant surtout le bouclier de la foi, par lequel nous pouvons être garantis contre les dards enflammés du malin. Si l'ennemi peut réussir à détourner nos yeux de Jésus, et à nous faire regarder à nous-mêmes, à nos faiblesses, au lieu de regarder aux mérites de Jésus, à son amour et à sa grande miséricorde, il nous ôtera le bouclier de

la foi, et nous serons exposés à ses terribles tentations. C'est pourquoi ceux qui se sentent faibles devraient regarder à Jésus, et penser qu'ils ont de la foi, alors ils pourront croire, être forts en Dieu et remporter la victoire. E. G. WHITE.

L'ÉPREUVE DE NOTRE FOI.

DANS ces temps d'épreuves nous devons nous encourager les uns les autres. Les tentations de Satan sont plus fortes qu'elles ne l'ont jamais été, car il sait que son temps est court, et que bientôt le cas de chacun sera décidé, soit pour la vie ou pour la mort. Il ne faut pas donner lieu au découragement, mais il faut être joyeux dans toutes nos afflictions et nous confier pleinement dans le puissant Dieu de Jacob. Sa grâce nous suffira dans toutes nos épreuves, et quoique nos épreuves soient plus grandes qu'elles n'aient jamais été, cependant si nous nous confions entièrement en Dieu, nous pourrions surmonter toutes nos tentations et être plus que vainqueurs par Celui qui nous a tant aimés.

Si dans nos épreuves nous obtenons la victoire sur les tentations de Satan, alors nous endurerons l'épreuve de notre foi, qui est plus précieuse que l'or, et nous serons plus forts et mieux préparés à rencontrer d'autres épreuves. Mais si nous donnons lieu à l'indifférence et que nous succombions aux tentations de Satan, nous deviendrons plus faibles, et nous ne serons pas récompensés pour nos épreuves, et ne serons pas si bien préparés pour l'épreuve qui doit suivre. Et ainsi nous deviendrons de plus en plus faibles, jusqu'à ce que nous soyons les esclaves du péché, et que Satan nous même selon sa volonté. Nous devons avoir toutes les armes de Dieu, et être toujours prêts à lutter contre les puissances des ténèbres. Quand nous sommes enerrés par des tentations et des épreuves, allons à Dieu et luttons par la prière. Dieu ne nous renverra pas à vide, mais il nous donnera sa grâce et sa force afin que nous rompiions le pouvoir de l'ennemi et que nous remportions la victoire. Oh ! que tous puissent voir ces choses telles qu'elles sont, et qu'ils soient portés à endurer les épreuves comme de bons soldats de Jésus. Alors Israël avancera fortifié en Dieu, et en la puissance de sa force.

Dieu donne à son peuple une coupe amère pour le purifier. Nous pouvons rendre cette coupe encore plus amère en murmurant. Mais si nous la recevons ainsi, il nous faudra en recevoir une autre, car la première n'a pas accompli son œuvre dans notre cœur. Et si la deuxième n'accomplit pas le but pour lequel Dieu nous la donne, nous devons en avoir une autre, et une autre, autrement nous demeurerons souillés. Mais notre coupe amère peut être rendue douce par la patience, par la persévérance et par la prière. Si nous la recevons ainsi, nous serons purifiés, et nous honorerons et glorifierons Dieu. Ne nous faisons pas illusion. Ce n'est pas une petite affaire que d'être de vrais chrétiens, et d'être reconnus et approuvés de Dieu. Il y en a beaucoup qui portent le nom de chrétiens dont la vie ne s'accorde pas avec la profession qu'ils ont faite. Ils ont abaissé la bannière de la piété, et ils ne pratiquent pas la sanctification de la Bible. Il y en a qui montrent de l'égoïsme et de l'emportement ; d'autres qui prononcent des paroles vaines et malséantes. Nous ne devons pas nous attendre à régner avec Christ en gloire si nous répondons à nos désirs charnels, si nous vivons et agissons comme le monde, et si nous jouissons des plaisirs et de la société des pécheurs.

• Il nous faut être faits participants des souffrances de Christ ici-bas, si nous voulons être faits participants de sa gloire dans son royaume. Si nous cherchons notre intérêt particulier et égoïste et nos plaisirs charnels au lieu de nous efforcer de plaire à Dieu et d'avancer sa précieuse cause, qui est tant négligée, nous déshonorerons Dieu et la sainte cause que nous professons d'aimer. Il ne nous reste que peu de temps à travailler pour Dieu. Rien ne devrait nous paraître trop cher quand il s'agit de sacrifier pour sauver le troupeau divisé et dispersé de Jésus. Ceux qui font une alliance avec Dieu en sacrifiant pour l'avancement de son œuvre, recevront bientôt une riche récompense, et posséderont le nouveau royaume aux siècles des siècles.

Oh ! vivons entièrement pour le Seigneur. Montrons par une vie bien réglée et une conversation sainte que nous avons été avec Jésus, et que nous sommes ses humbles disciples. Travaillons pendant

qu'il est jour, car la nuit obscure de trouble et d'angoisse viendra, et il sera trop tard de travailler pour Dieu. Maintenant Jésus est dans son saint temple, et il est prêt à recevoir nos sacrifices, nos prières et nos confessions, et à pardonner toutes les transgressions d'Israël, afin qu'elles soient effacées avant qu'il sorte du sanctuaire. Quand Jésus sortira du sanctuaire, alors ceux qui seront saints et justes, demeureront saints et justes ; car tous leurs péchés auront été effacés, et ils auront été scellés du sceau du Dieu vivant. Mais ceux qui seront alors injustes et souillés demeureront injustes et souillés ; car alors il n'y aura plus de sacrificeur dans le sanctuaire céleste pour offrir leurs sacrifices, leurs confessions et leurs prières devant le trône de Dieu. C'est pourquoi ce qui est propre à porter les hommes à fuir la colère à venir, doit être fait avant que Jésus quitte le lieu très-saint dans le sanctuaire céleste. E. G. WHITE.

LE SABBAT

ET LE PREMIER JOUR DE LA SEMAINE D'APRÈS L'HISTOIRE.

Premier Article.

C'EST une chose généralement proclamée que le Sabbat fut aboli à la croix ou changé à la résurrection de Christ, et que le premier jour de la semaine a été observé dès ce temps-là par tous les chrétiens, que la masse du peuple est arrivée à croire qu'il en est ainsi. Mais la Bible et l'histoire montrent que cette croyance n'est pas fondée sur la vérité. Le Sabbat du septième jour a été observé par l'Église chrétienne, composée de Gentils et de Juifs, pendant plusieurs centaines d'années après la résurrection. Et il a certainement été observé par des chrétiens dans tous les âges.

Nous nous proposons de donner quelques courts témoignages qui se rapportent directement à ce sujet. Les citations que nous donnons ne proviennent d'aucun observateur du septième jour. Ainsi Morer dit :

« La primitive Église avait une grande vénération pour le Sabbat, et employait ce jour à la prière et aux sermons. Et il n'y a aucun doute qu'elle tenait cette coutume des apôtres eux-mêmes. » *Dialogues sur le Jour du Seigneur, page 189.*

Giesler certifie d'une manière explicite que le Sabbat n'était pas observé par les Juifs convertis seulement.

« Tandis que les Chrétiens-Juifs de Palestine gardaient la loi mosaïque tout entière, et conséquemment les fêtes juives, les Chrétiens-Gentils observaient aussi le Sabbat ; ils gardaient aussi la Pâque pour rappeler à leur souvenir la dernière scène de la vie de Jésus, mais sans que cette observation soit affectée de superstition juive. » *Hist. eccl., vol. 1, chap. 2, sect. 30.*

Edouard Brerewood, prof. au collège Gresham à Londres, dit : « Le Sabbat du Septième jour, quant à ce qui regarde l'obligation de rendre un culte solennel à Dieu était cérémoniel ; ce Sabbat fut observé religieusement dans l'Église primitive trois cents ans après la passion de notre Sauveur. Cette Église étant une grande partie de la chrétienté, et possédant la doctrine et l'exemple des apôtres pour son instruction, aurait supprimé cette pratique si elle eût été dangereuse. » *Dissertation sur le Sabbat, p. 77, ed. 1631.*

Jean Ley, ancien littérateur anglais, dit : « Depuis le temps des apôtres jusqu'au concile de Laodicée, qui eut lieu l'an 364, la sainte observation du Sabbat juif a continué, nonobstant le décret de ce concile contre ce jour, comme nous pouvons le prouver par plusieurs auteurs. » *Sunday-Sabbath, p. 163.*

Le professeur Stuart, en parlant de la période depuis Constantin au concile de Laodicée, dit :

« Cette pratique (l'observation du Sabbat) fut continuée par les Chrétiens qui étaient jaloux de l'honneur de la loi de Moïse, et il arriva finalement que ce jour prédomina dans toute la chrétienté. » *Appendice de l'Hist. de Gurney sur le Sabbat, pp. 115 et 116.*

L'historien Socrates, qui écrivait au milieu du cinquième siècle, donne ce témoignage : « Presque toutes les églises du monde célèbrent les sacrés mystères le Sabbat de chaque semaine, mais les chrétiens d'Alexandrie et de Rome, à cause d'une ancienne tradition, refusent de faire cela. Les Égyptiens des environs d'Alexandrie et les habitants de Thèbes tiennent leurs assemblées religieuses le jour du Sabbat. » *L. 5, chap. 22.*

Et Sozomen, contemporain de Socrates, parle du même sujet de la manière sui-

vante : « Les habitants de Constantinople et de plusieurs autres villes s'assemblent le jour du Sabbat aussi bien que le jour suivant ; cette coutume n'est jamais observée à Rome ni à Alexandrie. » *L. 7, chap. 19.*

Ces témoignages sont suffisants pour montrer que l'observation du Sabbat n'a pas discontinué à la croix, mais que ce jour fut gardé par tous les chrétiens pendant plusieurs siècles. Le terme Sabbat ne fut pas appliqué au premier jour de la semaine avant le douzième siècle.

« Le nom Sabbat demeura approprié à l'ancien Sabbat, et ne fut jamais attribué au premier jour de la semaine avant plusieurs centaines d'années après l'époque de Christ. » *Dissertation sur le Sabbat, p. 73, par Brewered.*

Et Heylyn dit du terme Sabbat dans l'ancienne Eglise :

« Le samedi n'est pas appelé parmi eux d'un autre nom que celui qu'il avait précédemment — le Sabbat. De sorte que lorsque nous trouvons dans les auteurs des dix premiers siècles le mot Sabbatum, nous devons comprendre que ce n'est pas un autre jour que le samedi. » *Hist. du Sabbat, part. 2, chap. 2, sect. 12.*

La première mention du premier jour comme Sabbat chrétien est ainsi rapportée par Heylyn : « Le premier qui l'employa pour désigner le premier jour de la semaine (le premier que j'ai rencontré dans toutes mes recherches) est un homme appelé Pierre Alphonse qui vivait à l'époque de Rupertus — (au commencement du douzième siècle) qui appela ce jour Sabbat chrétien. » *Hist. du Sabbat, chap. 5, sect. 13.*

Cette ancienne coutume d'appeler le septième jour le Sabbat est en harmonie avec le Nouveau Testament. Le mot Sabbat n'y est jamais appliqué au premier jour de la semaine, mais il désigne invariablement le septième jour. Maintenant écoutons ce que les historiens disent concernant le premier jour. Il est également évident que l'observation du premier jour ne tire pas son origine de Christ ou des apôtres. Il a pris graduellement naissance dans l'observation païenne du premier jour, comme jour consacré au culte du soleil. Au commencement les chrétiens avaient des assemblées en ce jour, principalement pour s'accommoder aux habitudes des païens. Il arriva finalement que ce jour fut établi comme jour de fête. Cependant on travaillait ce jour-là. Enfin, après plusieurs centaines d'années, appuyé par l'autorité de l'Eglise romaine, il fut reconnu comme jour sacré. Les chrétiens primitifs observaient volontairement comme jours de fête le jour où Judas trahit Jésus, le jour de la crucifixion, de la résurrection et de l'ascension.

Néandre, le célèbre historien, dit : « La célébration du premier jour comme toutes les autres fêtes, fut toujours une ordonnance humaine, et il était loin de l'intention des apôtres d'établir un commandement divin à cet égard, et de transférer dans la primitive Eglise les lois du Sabbat au premier jour. Peut-être qu'à la fin du second siècle une fausse application de cette nature a pris naissance ; car à cette époque les hommes commençaient à considérer que c'est un péché de travailler le Sunday. » *Hist. de l'Eglise, par Néandre, traduction de H. J. Rose, p. 486.*

Webster définit ainsi le mot Sunday, jour du soleil : « Sunday. Ce jour est ainsi appelé parce qu'il était anciennement dédié au soleil ou à son culte. »

La Revue Britannique du Nord, vol. 48, p. 409, en cherchant à justifier l'observation du premier jour chez les peuples chrétiens, nomme ce jour « Le jour de fête sauvage du soleil de tous les temps païens. » Killo dit de la sainteté du premier jour avant et après Chrysostôme : « Quoique dans les temps les plus avancés, nous trouvons un nombre considérable d'exemples où il est parlé d'une espèce de consécration de ce jour, cependant il ne fut jamais observé comme Sabbat par les chrétiens du quatrième siècle. Ces écrivains n'alléguent aucun commandement divin, ni même la pratique des apôtres à l'appui d'une telle observation. Chrysostôme, 360 ans ap. J.-C., termine ainsi une de ses homélies en disant à ses auditeurs de vaquer à leurs occupations ordinaires ce jour-là. » *Encyclopédie biblique, art. Lord's Day.*

L'évêque Jérémie Taylor dit : « Les chrétiens primitifs faisaient toutes espèces de travail le premier jour, même au temps de la persécution, à l'époque de la plus stricte observation de tous les commandements de Dieu, parce qu'ils ne connaissaient aucun commandement à ce sujet. » *Duc. Dubitant, part. 1, livre 2, chap. 2, sect. 59.*

Moreur nous dit concernant les trois premiers siècles :

« Il n'y avait pas de commandement qui enjoignit de garder le premier jour de la semaine, mais Dieu permit que son peuple choisit le jour qui lui conviendrait pour le culte public, cependant on choisit le premier comme jour d'assemblées et d'exercices religieux, mais pendant trois cents ans, il n'y avait pas de loi qui obligeait à faire cela, et faute d'une telle loi, ce jour fut employé en partie aux affaires séculières. On ne se reposait du travail ordinaire que pendant le service. » *Dialogue sur le Jour du Seigneur, p. 233.*

Wm Domville dit : « Plusieurs siècles de l'ère chrétienne se sont écoulés avant que le jour du soleil fut observé comme Sabbat. » *Examen des six textes, p. 291.*

Le docteur Heylyn énonça une vérité lorsqu'il dit : « Tertullien nous dit qu'ils consacraient le jour du soleil en partie aux plaisirs et à la récréation, et non entièrement à la dévotion, et cent ans après l'époque de Tertullien, il n'y avait ni loi, ni constitution pour empêcher les personnes appartenant à l'Eglise chrétienne de travailler ce jour-là. » *Hist. du Sabbat, part. 2, chap. 8, sect. 13.*

Au commencement du cinquième siècle, St. Jérôme, dans son éloge de Paula, donne ainsi son opinion sur le travail du premier jour : « Dès que Paula et ses femmes étaient revenues du service divin, le jour du Seigneur, elles s'asseyaient et s'occupaient à faire des habits pour elles-mêmes et pour d'autres. »

D. M. CANRIGHT.

PENSÉES SUR 2 CORINTHIENS 3 ;

OU LE MINISTÈRE DE MORT ET LE MINISTÈRE DE L'ESPRIT.

Il y en a qui enseignent que ce chapitre prouve l'abolition de la loi des dix commandements, et en s'opposant à cette loi, ils s'appuient surtout sur les versets 7 et 8 de ce chapitre : « Or, si le ministère de mort, écrit avec des lettres et gravé sur des pierres, a été glorieux, tellement que les enfants d'Israël ne pouvaient regarder le visage de Moïse, à cause de la gloire de son visage, laquelle devait prendre fin ; comment le ministère de l'Esprit ne serait-il pas plus glorieux ? »

1° Dans ce chapitre l'apôtre compare deux ministères. L'un est appelé « le ministère de mort » (verset 7), et « le ministère de la condamnation » (verset 9) ; l'autre est « le ministère de l'Esprit » ou du Seigneur (versets 8, 17). Le premier donne lieu au second.

2° Le mot ministère dans ce passage vient d'un mot grec qui signifie « le service accompli par un ministre » ou une administration. 2 Cor. 9 : 12.

3° Selon une figure dont on se sert quelquefois dans l'Ecriture en prenant l'effet pour la cause, le premier ministère est appelé « le ministère de mort, écrit avec des lettres et gravé sur des pierres. » Les serviteurs d'Elisée se servirent de cette figure lorsque, s'apercevant que de mauvaises herbes avaient été mélangées avec leur nourriture, ils dirent : « Homme de Dieu, la mort est dans la chaudière. » 2 Rois 4 : 40. Lisez aussi Prov. 3 : 22 ; A. : 22 ; Deut. 24 : 6 ; 30 : 15, 19 ; Ex. 10 : 47 ; Jean 6 : 63 ; 11 : 25 ; Rom. 7 : 40 ; Col. 3 : 4.

4° Le premier ministère avait rapport aux dix commandements, mais il n'était pas ces commandements. Le ministère d'une chose n'est pas cette chose elle-même. Le ministère de l'Esprit n'est pas l'Esprit. Le ministère de la loi qui cause la mort, ou le ministère de mort, n'est pas la loi des dix commandements.

5° Le ministère d'une loi peut changer et même être aboli sans que la loi soit abolie. Le ministère de l'Esprit ou du Seigneur ayant pour but de sauver les hommes, cessera ; mais est-ce que cela prouve que le Seigneur de gloire sera détruit et cessera d'exister ?

6° Le ministère de mort ou de condamnation était glorieux, parce qu'il exaltait la justice de Dieu en punissant de mort sur-le-champ celui qui péchait obstinément, et préfigurait l'œuvre de Christ et la punition future qui sera infligée comme pénalité finale et complète de la loi. Mais le ministère de l'Esprit est plus glorieux, parce que sous lui le Seigneur se manifeste à nous comme à face découverte, la justice et la miséricorde s'entrebaissent, et la pénalité de la loi n'est pas infligée sur-le-champ ; car, nous avons un sacrifice qui est meilleur que ceux qui le préfiguraient.

7° La mort temporelle qui était infligée sous l'ancien ministère n'était pas la pénalité entière de la loi de Dieu. Elle n'était que le type de la mort seconde ; au-

trement ceux qui furent punis de mort sous l'ancienne alliance, ayant reçu la rétribution que leurs péchés méritaient, n'auront pas de résurrection, ou s'ils ressuscitent, ils auront la vie éternelle. Qui peut croire cela ?

8° Ce qui fut aboli était la gloire qui était sur le visage de Moïse (versets 7, 13), laquelle représentait la gloire du service typique, et laquelle était couverte par le voile lorsque Moïse descendait de la montagne. Mais la loi n'était pas couverte par le voile. Moïse la tenait dans ses mains.

9° Ce qui devait prendre fin n'existait pas au temps où St. Paul écrivit ce passage ; c'était une chose qui avait pris fin, qui avait été « abolie par Christ ; » et qui ose dire que c'étaient les dix commandements, et que nous avons pleine liberté de les transgresser ?

10° Les mots « prendre fin » et « aboli, » dans ce passage (versets 7, 11, 13, 14), sont traduits du même verbe grec qui est rendu par « anéantir » dans Rom. 3 : 30 : « Anéantissons-nous donc la loi par la foi ? Non sans doute ; mais au contraire nous affermissons la loi. » Le ministère de mort fut anéanti par la foi ; mais la loi de Dieu fut affirmée par la foi.

11° La loi typique ordonnait que celui qui transgressait obstinément aucun des dix commandements serait puni de mort. Deut. 18 : 6—10 ; Ex. 32 : 27 ; Lévit. 24 : 15, 16 ; Ex. 31 : 15 ; Deut. 21 : 18—24 ; Lévit. 24 : 14 ; Lévit. 20 : 10 ; Ex. 21 : 16 ; Jos. 7, etc. Si neuf des dix commandements peuvent exister sans cette dispensation sans la punition temporelle de mort, le quatrième (qui concerne le Sabbat) le peut aussi.

12° Lorsque St. Paul dit que nous ne sommes pas les ministres de la lettre, mais de l'Esprit (verset 6), il ne veut pas nous faire entendre que nous ne sommes pas obligés d'enseigner et de faire les devoirs que la loi nous commande : d'obéir à la forme exacte de la loi morale. Celui qui garde l'esprit de la loi en gardera aussi la forme ; autrement on peut tuer, dérober, commettre adultère, etc., selon la forme, sans violer l'esprit de la loi ! Paul parle de la lettre du Nouveau Testament, qui donnera la mort au pécheur qui aura aimé le péché et méprisé la miséricorde.

13° Ce n'est pas parce que les Juifs lisaient et observaient les dix commandements qu'ils ne se convertissaient pas au Seigneur ; mais parce qu'en lisant l'Ancien Testament ils regardaient à Moïse, médiateur de l'ancienne alliance, et au service typique qu'il représentait. Quand ils regardent à la réalité, ils seront convertis, et ce voile sera ôté.

14° Enfin, en vue de l'idée que Christ n'a point commis de péché, mais qu'il a gardé les commandements (1 Pier. 2 : 22 ; Jean 15 : 10), et que sous le ministère de l'Esprit, la loi de Dieu doit être écrite dans le cœur par l'Esprit du Dieu vivant (Jér. 31 : 33 ; 2 Cor. 3 : 3), le dernier verset de ce chapitre est excessivement intéressant : « Ainsi nous tous qui contemplons, comme en un miroir, la gloire du Seigneur à face découverte, nous sommes transformés en la même image de gloire en gloire, comme par l'Esprit du Seigneur. » Dieu veut que telle soit la douce expérience de chacun de nous. Alors nous serons vraiment des épîtres lues et connues de tous les hommes, et la meilleure recommandation possible de l'Evangile et de ses ministres.

D. T. B.

POUVOIR MAGIQUE D'UNE MÈRE.

Le récit touchant que nous allons rapporter, fut raconté par Wendell Phillips, il y a peu de temps, dans un discours public : « On rapporte aujourd'hui une histoire si touchante qu'il faut que je vous la raconte. C'est un cas de tempérance, mais il intéressera tout autant. Une mère, habitant le Vermont, tenait par la main droite son fils âgé de seize ans que passionnait l'amour de la mer. Ils étaient près de la porte d'un jardin ; la maternité était splendidement éclairée par le soleil de juin. « Edouard, on m'a dit que la plus grande tentation d'un marin est la boisson. Promets-moi avant de quitter la main de ta mère, de ne jamais boire. » — Et dit-il — c'est lui-même qui me raconta ce fait — « je lui en fis la promesse. Dès lors je parcourus une grande partie du monde — Calcutta, la Méditerranée, San Francisco, le Cap de Bonne-Espérance, les deux Pôles. — Je visitai tous ces pays en quarante ans ; et je ne vis jamais un verre plein de liqueur sans que l'image de ma mère se présentât devant moi au pied des vertes collines du Vermont ; et aujourd'hui, à soixante ans, mes lèvres n'ont jamais goûté de liqueur. » Voila un

exemple frappant du pouvoir d'un seul mot ! Ce n'est pas tout, dit-il, avant-hier un homme fort, d'une cinquantaine d'années se présenta dans mon comptoir et me dit : « Me connaissez-vous ? — « Non — « Bien, je suis celui qui fut porté en votre présence dans un état de complète ivresse ; vous étiez passer sur notre vaisseau ; le capitaine me repoussait rudement ; vous m'avez mis dans votre lit jusqu'à ce que le sommeil m'eût fait passer mon ivresse ; vous m'avez ensuite demandé si j'avais une mère et je vous répondis que je n'avais jamais entendu un mot de sa bouche ! Vous m'avez parlé de la vôtre à la porte du jardin, et aujourd'hui, je suis le maître du plus beau vaisseau de New York ; je viens vous prier de me rendre visite ! »

Ce simple fait, comme un flambeau, a porté de bienfaits rayons ! Le simple mot d'une mère au bas d'une verte colline du Vermont ! O ! Dieu sois loué pour le pouvoir tout-puissant que tu as accordé à ce seul mot !

LA PRIÈRE.

Des moments arrêtés et réguliers sont indispensables dans tous les genres de travaux. « La méthode », dit le proverbe, « est l'âme des affaires », et elle ne peut exister sans époques fixes. L'irrégularité, qui est la ruine préventive de tout louable effort, provient d'une mauvaise distribution du temps. Et ce qui se fait seulement dans certaines occasions finit par ne plus se faire du tout. Aucune affaire ne demande plus de régularité et de méthode que la prière ; car dans tous les hommes il y a une forte indisposition à prier. Des heures arrêtées, revenant dans des périodes régulières, sont particulièrement nécessaires pour garder ce devoir dans toute sa vigueur. Celui qui prie dans de tels moments se rappellera toujours ce devoir. Celui qui le fait seulement accidentellement, négligera d'abord, puis détestera, et finalement repoussera ce devoir. — *Deight.*

ENDURER LA TENTATION.

RAPPELONS-NOUS que nous devons tous endurer les tentations ; nous les attendrons avec confiance car nous espérons et nous recevrons le secours divin pour y résister. Car le Seigneur sait comment délivrer les justes de la tentation, et Dieu est fidèle qui ne permettra pas que vous soyez tenté au delà de vos forces, mais avec la tentation, il vous en donnera aussi l'issue afin que vous la puissiez supporter. Nous glorifions toujours dans notre esprit la glorieuse récompense promise à ceux qui résistent fidèlement aux tentations. Lisez ce texte glorieux écrit pour fortifier et encourager surtout ceux qui sont tentés : « Bienheureux est l'homme qui endure la tentation ; car quand il aura été éprouvé, il recevra la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. » *Jaçq. 1 : 12.*

Christian Advocate.

COMME JÉSUS.

DÉSIRONS-NOUS vraiment être comme Jésus ? Nous aurions horreur à répondre non, mais pouvons-nous répondre en vérité, oui ? L'esprit de Christ est un esprit de prière. Désirons-nous passer la nuit en prière ? L'esprit de Christ est un esprit d'amour. Désirons-nous aimer tout le monde comme Jésus nous a aimés ? L'esprit de Christ est un esprit de générosité. Sentons-nous le besoin de faire des sacrifices tels que Jésus a faits quand il quitta le ciel pour nous ? Christ ne vint pas pour être servi, mais pour servir. Nous tarder-t-il d'avoir une vie de travail en faveur des autres, de connaître les peines et les sacrifices ; même pour ceux qui nous méprisent et rejettent notre nom comme mauvais et qui, plus tard, auront peut-être pour loi l'honneur, la gloire et l'immortalité ? Gardons-nous de nous moquer de Dieu. Nous ne pouvons le tromper par des prières qui ne sont pas sincères. Le sable et la cendre peuvent être façonnés en un miroir étincelant, mais quelle fournaine ardente ne doivent-ils pas endurer !

Christian Advocate.

Il ne faut pas croire que la vie chrétienne soit une vie de privation continue, car elle est la satisfaction des besoins spirituels. La vie du chrétien c'est le bien-être moral ; comme la vie de l'égoïste c'est le bien-être physique.

LA modestie est au mérite, ce que l'ombre dans une peinture est aux figures ; elle donne la force et l'expression.

LES SIGNES DES TEMPS

«Heureux ceux qui font ses commandements.»

BALE (SUISSE), DÉCEMBRE 1876.

JAMES WHITE,
J. N. ANDREWS,
URIAH SMITH, RÉDACTEURS

PENSÉES SUR LE LIVRE DE DANIEL.

EXPLICATION DU CHAPITRE 1: 1-7.
DANIEL EN CAPTIVITÉ.

VERSETS 1, 2. «La troisième année de Jéhojakim, roi de Juda, Nébucadnetsar, roi de Babylone, vint contre Jérusalem et l'assiégea. Et le Seigneur livra en sa main Jéhojakim, roi de Juda, et une partie des vaisseaux de la maison de Dieu, que Nébucadnetsar fit emporter au pays de Sinhar, dans la maison de son dieu; et il mit ces vaisseaux dans la trésorerie de son dieu.»

Daniel, suivant la manière caractéristique des écrivains sacrés, entre directement dans son sujet. Il commence avec un style simple, historique, comme le comporte la nature du sujet jusqu'à ce qu'on aborde le chapitre septième où commence la partie prophétique proprement dite. Comme le témoin d'une vérité bien connue, il constate d'abord des faits par lesquels son témoignage pourrait toujours être éprouvé. Ainsi, dans les deux versets cités, il annonce cinq faits particuliers et historiques qu'un homme écrivant des fictions ne présenterait pas volontiers dans sa préface: 1° Que Jéhojakim était roi de Juda; 2° Que Nébucadnetsar était roi de Babylone; 3° Que le roi de Babylone vint contre Jéhojakim; 4° Que c'était la troisième année du règne de Jéhojakim; et, 5° Que ce dernier fut livré aux mains de Nébucadnetsar, qui prit une partie des vases sacrés de la maison de Dieu, qu'il les fit emporter au pays de Sinhar, dans le royaume de Babylone (Gen. 10: 40) et qu'il les fit placer dans la trésorerie de son faux dieu. Ce qui suit abonde également en faits historiques de même caractère.

Cette captivité du peuple juif fut prédite par Jérémie et immédiatement accomplie l'an 606 av. J.-C. Jér. 25: 8-11. Jérémie parle de l'an quatre de Jéhojakim, et Daniel de l'an trois. Ceci semble être une contradiction, mais cela s'explique par le fait que Nébucadnetsar commença son expédition contre Jérusalem vers la fin de l'an trois de Jéhojakim, à partir de laquelle commence le récit de Daniel; mais il ne subjuga Jérusalem qu'au neuvième mois de l'année suivante, et c'est à cette année-là que se rapporte le récit de Jérémie. *Prideaux*, I, 99, 100. Jéhojakim, quoique lié pour être conduit à Babylone, fut rétabli gouverneur de Jérusalem parce qu'il s'était humilié; mais il fut fait tributaire du roi de Babylone. Ce fut la première fois que Jérusalem fut prise par Nébucadnetsar. Le même roi prit encore deux fois Jérusalem, traitant chaque fois plus sévèrement la cité révoltée.

La première fois que la ville fut assiégée après Jéhojakim, elle avait pour roi Jéhojakin, fils de Jéhojakim; alors tous les vases sacrés furent pris ou détruits, et les meilleures familles furent transportées en captivité avec le roi. Le second siège eut lieu sous Sédécias quand la ville endura le plus formidable siège qu'elle supporta jamais avant celui de Titus. Durant la plus grande partie de ce siège qui dura deux ans, les habitants souffrirent toutes les horreurs de la famine. A la fin, la garnison et le roi ayant tenté de s'échapper de la ville, furent pris par les Chaldéens. Le fils du roi fut tué en présence de son père. On creva les yeux du roi et on le conduisit à Babylone; ce qui accomplice les prédictions d'Ezéchiel qui avait déclaré qu'il serait conduit à Babylone et qu'il y mourrait, mais qu'il ne verrait pas la ville. Ezé. 12: 13. La ville et le temple furent détruits et toute la population du pays, à l'exception de quelques habitants des campagnes, fut emmenée en captivité à Babylone l'an 588 av. J.-C.

Tel était le témoignage providentiel de Dieu contre le péché. Non que les Chaldéens fussent les favoris du ciel; mais Dieu s'en servit pour punir les iniquités de son peuple. Si les Israélites avaient été fidèles à Dieu et s'ils avaient gardé son Sabbat, Jérusalem aurait sub-

sisté à toujours. Jér. 17: 19-27; Néh. 13: 15-18. Mais ils s'éloignèrent de lui et il les abandonna. Ils avaient d'abord profané ses vases sacrés en plaçant parmi eux des idoles païennes; et alors Dieu par ses jugements les profana aussi en les envoyant au loin pour être placés comme trophées dans les temples païens.

Pendant ces jours de trouble et de détresse pour Jérusalem, Daniel et ses compagnons qui avaient été transportés à Babylone quand Jérusalem fut prise sous Jéhojakim, étaient nourris et instruits dans le palais du roi de Babylone, et quoique captifs en pays étrangers, ils étaient sans doute plus favorablement situés que s'ils fussent demeurés dans leur pays natal.

VERSETS 3-5. «Et le roi dit à Aspenaz, capitaine de ses eunuques, qu'il amenât d'entre les enfants d'Israël, et de la race royale, et des principaux seigneurs, quelques jeunes enfants en qui il n'y eût aucun défaut, beaux de visage, instruits en toute sagesse, connaissant les sciences, qui eussent beaucoup d'intelligence, et en qui il y eût de la force, pour se tenir au palais du roi, et qu'on leur enseignât les lettres et la langue des Chaldéens. Et le roi leur assigna pour provision, chaque jour, une portion de la viande royale, et du vin dont il buvait, afin qu'on les nourrit ainsi trois ans, et qu'ensuite quelques-uns d'entre eux servissent en la présence du roi.»

Il fut dit à Ezéchias, après qu'il eut par vain gloire montré aux messagers du roi de Babylone, tous les trésors et les choses sacrées de son palais et de son royaume, que de toutes ces richesses, il ne resterait rien qui ne soit emporté comme trophée dans la ville de Babylone; et que même ses propres enfants, ses descendants, seraient emmenés en captivité et qu'ils seraient eunuques au palais du roi. 2 Rois 20: 14-18. Nous avons l'accomplissement de cette prophétie dans les versets que nous venons de citer. Il est probable que Daniel et ses compagnons furent faits eunuques; au moins nous n'avons aucun écrit parlant de leur postérité, ce qui peut plus facilement s'expliquer par cette hypothèse que par toute autre; quoique plusieurs pensent que ce terme signifie plutôt l'emploi que la condition.

Le mot enfants appliqué à ces captifs ne doit pas être pris dans le sens limité qu'on lui donne aujourd'hui. Il renferme aussi le sens de jeunes gens. Et le récit nous apprend que ces enfants étaient déjà instruits en toute sagesse, habiles en connaissance, qu'ils comprenaient les sciences, et étaient capables de se tenir dans le palais du roi. En d'autres mots, ils avaient déjà acquis une bonne éducation, et leurs forces corporelles et intellectuelles étaient développées au point qu'un habile observateur de la nature humaine pouvait aussitôt former une estimation approximative de leurs capacités. Il est à supposer qu'ils avaient alors dix-huit ou vingt ans.

Par le traitement que reçurent ces Hébreux captifs, nous avons un exemple de la sagesse politique, de la libéralité et de la bienveillance du grand conquérant Nébucadnetsar.

D'abord, au lieu de choisir, comme le roi de Perse, Assuérus, les jeunes femmes pour satisfaire à ses passions, il choisit de jeunes hommes qui seraient instruits dans toutes les connaissances du pays, afin d'avoir des aides capables dans l'administration des affaires.

Secondement, il leur accorda une nourriture journalière de sa propre table. Au lieu de leur faire donner des mets grossiers, que quelques-uns penseraient être assez bons pour les captifs, il leur offre les aliments dont il use lui-même.

Troisièmement, il continua ce traitement libéral pendant l'espace de trois ans. Ainsi ils jouissaient de tous les avantages que peut procurer le royaume. Quoique captifs, ils étaient fils de rois, et ils furent traités comme tels par le généreux roi des Chaldéens.

Il se présente la question de savoir comment ces personnes furent tout de suite choisies, après une préparation convenable, pour être occupées aux affaires du royaume. N'y avait-il pas assez de Babyloniens capables de remplir ces places de confiance et d'honneur? Il se pourrait que ce fut par la raison que le roi savait que la jeunesse chaldéenne ne pouvait être comparée à celle des Israélites en génie, en sagesse, en vivacité de perception et dans toutes autres qualités

physiques et intellectuelles. «Et s'il en est ainsi,» dit Henri, «quelle honte pour un peuple d'une si grande intelligence de n'avoir pas eu la sagesse de se garder de tomber sous le déplaisir du Tout-Puissant et d'être mené en captivité.» Ceci s'applique plus aux pères qu'aux enfants qui souffrirent ces choses pour les iniquités de leurs ancêtres.

VERSETS 6 et 7. «Entre ceux-là il y eut, des enfants de Juda, Daniel, Hananja, Misaël et Hazarja. Mais le capitaine des eunuques leur mit d'autres noms; car il donna à Daniel le nom de Beltesassar, à Hananja celui de Sadrac, à Misaël celui de Mésac, et à Haszarja celui d'Habéd-Négo.»

Ce changement de noms fut probablement fait à cause de leur signification. Ainsi, Daniel signifie, Dieu est mon juge; Hananja, Don de Dieu; Misaël, Celui qui est un Dieu fort; et Hazarja, Secours de Dieu. Ces noms rappelant chacun le vrai Dieu et son service, furent changés en d'autres noms qui rappelaient de semblables relations à l'égard des divinités païennes et l'adoration des Chaldéens. Ainsi, Beltesassar, nom qui fut donné à Daniel, signifiait, Gardien des trésors cachés de Bel; Sadrac, inspiration du Soleil, lequel adoraient les Chaldéens; Mésac, Inspiré de la déesse Shaca, sous le nom de laquelle Vénus était adorée; et Habéd-Négo, Serviteur du feu éclatant, qu'ils adoraient aussi. v. s.

EXPLICATION DE MATTHIEU VINGT-QUATRE.

SECOND ARTICLE. — LES FAMINES, LES PESTES ET LES PERSÉCUTIONS.

VERSETS 6-8. «Et vous entendez des guerres et des bruits de guerre; mais prenez garde que vous n'en soyez point troublés; car il faut que toutes ces choses arrivent; mais ce ne sera pas encore la fin. Car une nation s'élèvera contre une autre nation, et un royaume contre un autre royaume; et il y aura des famines, et des pestes, et des tremblements de terre en divers lieux. Mais toutes ces choses ne sont qu'un commencement de douleurs.»

Des guerres, des famines, des pestes et des tremblements de terre ont eu lieu à différentes époques depuis que ces paroles ont été prononcées. Ces choses ne peuvent donc pas être considérées comme le signe spécial de la fin. Cependant les Ecritures enseignent que ces calamités arriveront dans les derniers jours jusqu'au point de constituer un signe de l'approche du jugement. Il y a un fait important que nous voulons préciser pour l'esprit du lecteur; savoir que les Ecritures sacrées indiquent le temps où les hommes ne devront point attendre la seconde venue de Christ, et un temps où ils pourront attendre cet événement.

Les écrivains sacrés avaient si uniformément associé les calamités en question avec le dernier jugement, que les disciples seraient en danger de conclure que la fin viendrait dès que ces calamités commencent à arriver; c'est pourquoi la précaution que donne le Seigneur est très à propos: «Il faut que toutes ces choses arrivent; mais ce ne sera pas encore la fin.» Ici Christ enseigne clairement à ses disciples qu'ils ne devaient point attendre la fin de leur temps. Ce fait mérite l'attention candide de ceux qui s'opposent à ce que l'on proclame la seconde venue de Christ par un message spécial. Quelquefois ces gens affirment qu'il était permis aux disciples de croire que Christ viendrait de leur temps, et que depuis le temps des douze apôtres jusqu'à nos jours l'Eglise aurait été justifiée par l'Ecriture en croyant à la venue immédiate de Christ. Et ils affirment que les chrétiens de nos jours ne peuvent pas savoir plus sur ce sujet que les premiers chrétiens, et que le public d'aujourd'hui ne devrait pas être plus agité sur cette grande question que ne l'a été le peuple depuis la première venue de Christ.

Nous avons vu que cette manière de voir est incorrecte quant à ce qui concerne les premiers disciples. Il leur fut indiqué que le Seigneur paraîtrait dans un avenir lointain. Jésus leur assure qu'ils n'auront pas besoin d'être troublés lorsqu'ils entendraient parler de guerres et de bruits de guerre; «car il faut,» dit-il, «que toutes ces choses arrivent; mais ce ne sera pas encore la fin.» Ensuite comme nous le verrons dans l'examen de ce chapitre, il dirige leur attention au delà de la grande apostasie et de la longue pé-

riode de la suprématie de Rome papale, avant de mentionner le signe de sa seconde venue. Il ne donne pas à comprendre que son peuple pourra attendre la fin pendant cette longue période. Non, jamais! Mais lorsqu'il parle de notre temps il donne les signes de sa venue dans le soleil, la lune et les étoiles, et ajoute: «Quand vous verrez toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est proche, et qu'il est à la porte.»

Observez bien ceci: Notre Seigneur ne mentionne pas les guerres, les famines, les pestes et les tremblements de terre, comme étant le signe de son second avènement, mais comme étant des événements ordinaires qui devaient avoir lieu pendant toute la dispensation chrétienne, laquelle devait continuer jusqu'à la fin. Et l'histoire constate le fait que ces calamités ont eu lieu pendant au moins dix-sept siècles. Nous extrayons ce qui suit d'un ouvrage de Noah Webster, L. L. D., publié en 1799:

«Par la famine et l'épée 580,000 Juifs furent détruits entre les années 96 et 180.

«A Antioche, entre les années 96 et 180 des tremblements de terre ont détruit treize villes et plus de 400,000 âmes.

«A Rome, l'année 169 la peste détruisit 10,000 âmes journellement.

«A Rome, en 187, la peste éclata et continua trois ans.

«A Londres, en 310, 40,000 âmes moururent par la famine.

«En 446, le 17 septembre un tremblement de terre renversa les murailles, de Constantinople, et 57 citadelles coulèrent.

«A Rome, en 539, dans un seul district 50,000 personnes moururent.

«A Antioche, en 588, un tremblement de terre tua 60,000 âmes.

«En 590, la peste tuait journellement 10,000 âmes en Turquie.

«En 679, trois années de famine en Angleterre.

«En 717, à Constantinople 300,000 moururent de la peste.

«En l'an 1005, des tremblements de terre pendant trois mois, suivis de la peste. Il est dit que par ces choses un tiers de la race humaine périt.

«En 1076, à Constantinople il y eut tant qui moururent de la peste et de la famine, que les vivants ne pouvaient les enterrer.

«En 1124, il y eut une telle famine en Italie, que les morts étaient étendus dans les rues sans sépulture, et en Angleterre un tiers de la population mourut de la peste.

«En 1294, des milliers moururent en Angleterre de la famine.

«En 1345, à Londres 50,000 moururent; à Venise 100,000; à Florence 400,000; dans les nations orientales 20,000,000. Ce fléau fut appelé la mort noire.

«En 1352, en Chine, 900,000 moururent de la famine.

«En 1450, à Milan, 60,000 moururent de la peste.

«En 1614, à Constantinople, 200,000 moururent de la peste.

«En 1625, à Londres, 35,000 moururent de la peste.

«En 1626, à Lyon, 60,000 moururent de la peste.

«En 1666, à Londres, 68,000 moururent de la peste.

«En 1755, un tremblement de terre détruisit la ville de Lisbonne et tua 50,000 âmes. A Mitylène et dans l'Archipel il détruisit 2,000 maisons. Il secoua toute la côte d'Espagne. La plaie qui suivit fit périr 150,000 âmes dans Constantinople.»

Avant de quitter ce passage nous appellerons votre attention sur le fait qu'il contient une preuve irréfutable que «la fin» en question n'est point la destruction de Jérusalem; car dans ce passage, Christ déclare que la fin ne serait pas proche lorsque les disciples entendraient des guerres et des bruits de guerre, cependant la première guerre qui eut lieu après que Christ eut prononcé ces paroles, fut celle dans laquelle Jérusalem fut détruite.

VERSETS 9, 10. «Alors ils vous livreront pour être affligés, et vous tuent; et vous serez haïs de toutes les nations à cause de mon nom. Et alors plusieurs seront scandalisés, et se trahiront l'un l'autre, et se haïront l'un l'autre.»

C'est une courte description des afflictions et des persécutions de l'Eglise. Des milliers de fidèles serviteurs de Jésus fu-

rent cruellement mis à mort par Rome païenne; cependant cette prophétie s'applique plus particulièrement à la longue période des persécutions papales, pendant lesquelles au moins cinquante millions de chrétiens furent mis à mort par les plus cruelles souffrances que les hommes méchants et les démons aient pu inventer. Par ces versets nous sommes amenés à la fin de la longue période des martyrs de Jésus-Christ, presque à la génération actuelle.

L'ACCOMPLISSEMENT DES PROPHEÉTIES.

Les livres des prophètes ont été écrits pour notre instruction. 2 Tim. 3: 16, 17; 2 Pier 1: 19. Ils ont été donnés pour être compris par l'Église de Dieu d'âge en âge à mesure qu'elle aurait besoin de leur lumière. Christ est l'Alpha et l'Oméga des prophéties. La première prophétie de la Bible parle de la Rédemption par Christ et de la destruction du serpent ancien, Satan. Comparez Gen. 3: 15; Rom. 16: 20; Hébr. 2: 14; 1 Jean 3: 8. Christ est comme la figure centrale de la prophétie, et sa vie, son œuvre, ses souffrances et sa gloire sont distinctement prédites par les prophètes. Il est très-intéressant de suivre la trace du Sauveur dans les prophéties, et aucune méthode d'étude ne peut mieux nous instruire de la vraie interprétation des prophéties, ou manifester plus clairement la manière dont Dieu accompli sa parole.

Esaié, au chap. 7: 14, prédit que Christ naîtrait d'une vierge. L'accomplissement en est rapporté dans Matth. 1: 18—25; Luc 1: 26—35. Il devait naître à Bethléhem. Mich. 5: 2. Pour accomplir cette prophétie, la providence de Dieu rendit nécessaire le long voyage des parents de Nazareth, leur résidence, à Bethléhem, la ville de leurs ancêtres. Matth. 2: 1—6; Luc 2: 1—6. Le massacre des enfants par Hérode fut prédit par Jérémie, chap. 31: 15—17; Matth. 2: 17, 18. La fuite de notre Seigneur en Égypte fut prédite par Osée, chap. 11: 1; Matth. 2: 13—15. Sa résidence à Nazareth est aussi un sujet de prophétie. Matth. 2: 23, 23. Quand le temps de commencer son ministère était presque accompli, Jean-Baptiste fut envoyé devant lui comme son prophète dans l'esprit et dans la vertu d'Élie, comme la voix de celui qui crie au désert. Esaié 40: 3—5; Mal. 3: 1, 4; 5: 6; Matth. 3: 1—3; 17: 10—13; Luc 1: 13—17, 76, 77. Soixante-neuf semaines, ou quatre cent quatre-vingt-trois jours prophétiques s'écoulèrent depuis le décret ordonnant la restauration de Jérusalem jusqu'à ce que Jésus fut oint du S^{es}-Esprit comme Messie. Après quatre cent quatre-vingt-trois ans notre Seigneur fut ainsi oint à son baptême, et commença à prêcher en disant: «Le temps est accompli.» Dan. 9: 25; Luc 3: 23; 4: 17, 18; Actes 10: 37, 38; Marc 1: 9—15. Au commencement de son ministère, notre Seigneur résida à Capernaüm suivant la parole d'Isaïe chap. 8: 23; 9: 1. Ceci est rapporté dans Matth. 4: 13—16.

La modestie de notre Seigneur dans l'accomplissement de ses miracles fut prédite par Esaié chap. 42: 1—3; Matth. 12: 15—21. Le prophète Zacharie prédit son entrée à Jérusalem, monté sur le poulain d'une ânesse. Zach. 9: 9. Et cette prédiction fut accomplie comme il est écrit dans Matth. 21: 1—9; Jean 12: 12—16. David prédit sa trahison par Judas. Ps. 41: 9; 69: 25; 109: 8; Act. 1: 16—20. Esaié dans son cinquante-troisième chapitre prédit sa réjection par les Juifs, ses souffrances, son silence devant les juges, sa condamnation et sa mort entre des malfaiteurs. Voyez-en l'accomplissement dans Matth. 26: 59—68; 27: 14—14, 19—24, 38; Jean 19: 38—42. Zacharie prédit que Christ serait vendu pour trente pièces d'argent, et que cette somme servirait à l'achat du champ d'un potier. Zach. 11: 12, 13. L'accomplissement de ces choses se lit dans Matth. 26: 14, 15; 27: 3—10. David prédit ses paroles pendant l'agonie de la croix; (Ps. 22: 1; Matth. 27: 46; Marc 15: 34); que ses mains et ses pieds seraient percés, mais qu'aucun de ses os ne serait rompu; (Ps. 22: 16; 34: 20; Jean 19: 31—37); que ses vêtements seraient arrachés et partagés entre ses en-

nemis, qui jetteraient le sort sur sa robe. Ps. 22: 17, 18. L'accomplissement de cette prophétie est rapporté dans Matth. 27: 35; Jean 19: 23, 24. Le vinaigre qui lui fut donné pour breuvage, sur la croix, fut prédit dans la prophétie. Ps. 69: 24; Matth. 27: 34, 48; Marc 15: 23; Jean 19: 29, 30. Quoiqu'il fût mis à mort avec des malfaiteurs, il devait avoir sa sépulture dans la tombe d'un homme riche, Esa. 53: 9. Voyez-en l'accomplissement dans Matth. 27: 57—60; Marc 15: 43—46; Luc 23: 50—53; Jean 19: 38—42. Sa résurrection fut prédite par David. Ps. 16: 10, 11; Actes 2: 25—31. Son ascension est décrite dans Ps. 24: 7—10; 68: 18. L'accomplissement en est rapporté dans Actes 1: 9; Eph. 4: 8. Il devait s'asseoir sur le trône de son Père comme grand Souverain Sacrificateur. Ps. 110: 1—4. Il accomplit cela. Hébr. 4: 14; 8: 1, 2. Il devait recevoir de son Père le S^{es}-Esprit et le communiquer à ses disciples; il donna ainsi à son Église les dons nécessaires pour son édification. Ps. 68: 18; Eph. 4: 8—13; Joël 2: 28; Actes 2: 1—18; Jean 14: 26; 16: 7.

Toutes ces choses ont été accomplies à la lettre. Mais il ne restera pas à la droite de Dieu à jamais. Ps. 110: 4. Il changera son office de Sacrificateur pour celui de Roi. Ps. 2: 6—9; Dan. 7: 13, 14. Il reviendra à nous comme un roi puissant. Matth. 25: 34—34. Son avènement s'accomplira de la même manière que son ascension. Actes 1: 9—11. Ce sera avec puissance et grande gloire. Matth. 24: 30. Ce sera au son de la dernière trompette. Matth. 24: 31; 1 Cor. 15: 51, 52; 1 Thess. 4: 16. Quand cette trompette sonnera, ceux qui sont morts en Christ se réveilleront pour vivre éternellement, et les justes vivants seront changés et rendus immortels au même moment. 1 Thess. 4: 16—18; 1 Cor. 15: 52—55; Jean 5: 28, 29. Alors tous les justes seront enlevés pour aller au-devant du Seigneur en l'air, et ainsi ils seront toujours avec le Seigneur. Matth. 24: 34; 1 Thess. 4: 17, 18. Ces choses constituent la bienheureuse espérance des chrétiens. Tit. 2: 13. Toute prédiction concernant les souffrances de Christ a été exactement accomplie. Dieu le Père serait-il moins fidèle à accomplir les promesses concernant la gloire de son Fils bien-aimé? J. N. A.

CHOIX DE LA FAMILLE D'ABRAHAM PAR DIEU.

CELA nous aidera grandement à comprendre les promesses que Dieu fit à Israël, si nous considérons premièrement le but pour lequel ce peuple fut choisi. Il a plu à Dieu d'expliquer sa conduite, et de révéler ses desseins concernant Israël. C'est pourquoi si nous étudions soigneusement ce que Dieu a révélé concernant ce peuple, nous trouverons que toutes ses pensées sont justes et ses actions droites. Nous trouverons qu'il n'est pas seulement le Dieu des Juifs, mais aussi celui des Gentils; qu'il abhorre le péché des uns comme celui des autres; qu'il n'a point égard à l'apparence des personnes mais qu'il regarde au cœur; qu'il juge les hommes selon la plus stricte équité et qu'il ne supporte le péché dans aucun homme; qu'il mesure la culpabilité suivant le degré de lumière que le pécheur possède; et quoiqu'il soit vrai que Dieu a fait choix de certains individus et de certaines nations pour leur accorder des privilèges ou des honneurs dans cette vie, et qu'il en a privé le reste des hommes, néanmoins il fait choix pour la vie éternelle de ceux seulement qui se repentent, croient et obéissent; et il commande à tous les hommes de faire cela, et il rend possible à tous les hommes l'accomplissement de sa volonté, s'ils le veulent.

Avant que Dieu ait fait choix de la famille d'Abraham il a donné à tout le genre humain deux grandes périodes d'épreuve. La première de ces périodes qu'il s'étend de la Création au Déluge fut donnée à la famille d'Adam tout entière. Elle se termine dans une apostasie générale de la race humaine. Quand il n'y eut plus qu'une seule famille de justes, Dieu trouva nécessaire de faire périr les hommes par les eaux du déluge. La seconde période qui fut accordée à la race humaine, s'étend du Déluge à la vocation d'Abraham. Dieu

voulait avoir toute la famille de Noé pour son peuple, mais St. Paul nous dit que les hommes ne se sont pas souciés de connaître Dieu et qu'ils se sont livrés à l'idolâtrie. Rom. 1: 21—28. La leçon du Déluge fut perdue par l'homme; et le péché de Sodome attira le feu vengeur de l'Éternel pendant la vie même de Sem qui avait vu le Déluge. Quand nous arrivons dans l'histoire du monde au temps d'Abraham, nous trouvons une seconde apostasie générale presque aussi complète que la première. Cette seconde apostasie rendit nécessaire le choix que Dieu fit d'Abraham, afin de conserver sa connaissance sur la terre.

Dieu abandonna les descendants de Noé en général parce qu'ils refusèrent de garder la connaissance de l'Éternel. Et il mit à part la famille d'Abraham dont il a dit: «Car je le connais, et je sais qu'il commandera à ses enfants, et à sa maison après lui, de garder la voie de l'Éternel, pour faire ce qui est juste et droit, afin que l'Éternel fasse venir sur Abraham tout ce qu'il lui a dit.» Gen. 18: 19.

Maintenant si nous lisons le neuvième chapitre des Romains, nous apprendrons quelque chose concernant l'élection de la famille d'Abraham. Premièrement Dieu fait choix d'Abraham comme celui duquel le Messie descendrait. C'était la prérogative de Dieu de faire choix de la famille qui lui plairait pour accomplir ce dessein à l'exclusion de toutes les autres. Mais ce choix n'assurait pas la vie éternelle à cette famille ni la réprobation aux autres. Ainsi quand Dieu fait choix d'Abraham pour être le père des fidèles et l'auteur du Messie, il rejeta de cette manière Melchisédec qui vivait alors et qui était plus grand qu'Abraham. Hébr. 7: 1—7. Mais Abraham eut deux fils et il fallait que Dieu fit choix de l'un d'eux. Il fit choix d'Isaac et rejeta Ismaël; mais ce choix n'excluait pas Ismaël du royaume de Dieu, et n'y accordait pas une part assurée à Isaac. Il donnait à Isaac certains privilèges qui étaient refusés à l'autre. Mais Isaac aura à rendre compte à Dieu de ces avantages. Et si l'un ou l'autre est sauvé, c'est qu'il a formé un caractère pour le ciel et chacun d'eux avait également ce privilège.

Isaac avait deux fils, Esaü et Jacob et de nouveau, Dieu dut choisir entre eux. Il choisit Jacob et rejeta Esaü. Mais pendant qu'il confère certaines bénédictions à la famille de Jacob, qui furent refusées à la famille d'Esaü, ces faveurs ajoutèrent à la responsabilité de la famille de Jacob sans rendre ses membres héritiers du royaume de Dieu, et le fait que ces choses ne furent pas accordées à la famille d'Esaü, n'excluait pas ses membres de ce royaume. Ainsi Job était de la postérité d'Esaü et Coré et ses compagnons étaient Israélites. Dieu avait deux grands desseins à accomplir par le choix de la famille d'Abraham. Parce qu'Israël fut le peuple dont le Messie devait naître, Dieu voulait garder la généalogie exacte des ancêtres de Christ depuis Abraham. Et comme il fut honoré de Dieu concernant la naissance du Messie, il fut chargé de la responsabilité de recevoir et de conserver les oracles de Dieu jusqu'à la venue du Messie, d'éclairer les Gentils et de faire connaître le salut aux contrées du monde les plus éloignées. J. N. A.

PENSÉES SUR L'USAGE DU VIN.

La voie sûre est toujours la meilleure. Quand notre devoir nous appelle en face du danger, c'est là qu'est notre place de sûreté. Nous prions que nous ne soyons pas induits en tentation, et nous sommes sous l'obligation solennelle de ne pas nous exposer sans nécessité au pouvoir du tentateur. Où d'autres sont tombés, nous pouvons tomber nous-mêmes; nous ne devons jamais nous regarder comme saufs pendant que nous possédons la faiblesse de la nature humaine, et pendant que nous sommes exposés aux assauts dangereux de Satan. «Que celui donc qui croit demeurer debout prenne garde qu'il ne tombe.» 1 Cor. 10: 12. «Ne l'élève donc point par orgueil, mais crains.» Rom. 14: 20. Nous voyons un grand nombre d'hommes qui ont ruiné leur vie en conséquence

des boissons enivrantes. Quand ils ont commencé à prendre cette habitude qui a eu pour résultat cette ruine terrible, ils n'ont pas supposé une telle fin. Ils pensaient qu'une petite quantité leur ferait du bien, mais ils apprirent de cette manière à aimer la coupe enivrante. Le pouvoir de l'appétit fut créé, et avant qu'ils aient compris le danger, ils étaient devenus les esclaves de leur goût pour la boisson. La situation d'un ivrogne est affreuse, hors de description. Il connaît, il voit sa ruine et il n'a pas le pouvoir de la prévenir. Il connaît par expérience que «Le vin est moqueur, et la cervoise est mutine», mais il est sous la fascination fatale et il ne peut échapper. Dans très peu de cas, par un miracle de la miséricorde de Dieu, quelques-uns de ces malheureux peuvent être arrachés à leur vice; mais en général leur ruine est virtuellement accomplie; et ils sont presque aussi sûrs de leur perte que s'ils étaient déjà dans le lac de feu. Aucun ivrogne n'aura part au royaume de Dieu. 1 Cor. 6: 9, 10; Gall. 5: 19—21. Nous voudrions aider à ces infortunés avec joie, mais en général ce que l'on fait en leur faveur reste sans fruit.

«Nous avons peu à dire aux ivrognes dans cet article. Mais, ô vous chrétiens respectables, buvez modérés, écoutez notre appel! Vous aimez votre vin et vous avez confiance en vous-mêmes, croyant que vous pouvez user du vin sans jamais devenir ivrognes. Peut-être que vous pouvez être un buveur modéré durant toute votre vie, mais il n'est pas certain que vous ne deviendrez pas esclave de la boisson. Mais aimez-vous à occuper une position neutre dans le combat entre l'abstinence et l'ivrognerie? Peut-être pensez-vous être en dehors du conflit et ne tenir ni pour l'un ni pour l'autre; certainement vous n'êtes pas du côté de l'abstinence; au contraire, votre influence travaille puissamment contre elle. Vous enseignez aux jeunes gens que boire modérément est respectable, et que c'est convenable pour un chrétien d'être un buveur modéré. Mais vous savez très-bien que l'immense armée des ivrognes est recrutée dans les rangs des buveurs modérés, et que jamais ils ne sortent des rangs de ceux qui pratiquent l'abstinence. L'homme qui ne devient pas buveur modéré, ne devient jamais ivrogne. Mais des multitudes de ceux qui n'ont jamais eu l'intention d'être plus que buveurs modérés sont maintenant ivrognes consommés. Peut-être que quelques-uns d'entre eux ont appris par votre exemple à croire que la boisson prise modérément est une chose bonne. Ils ne soupçonnaient aucun danger, car ils croyaient à votre enseignement et prenaient exemple sur vous. Mais avant qu'ils aient eu la connaissance de ce terrible pouvoir de l'appétit pour la boisson, ils l'avaient créé pour leur irréductible ruine. Le jour du jugement montrera quel a été le résultat de notre enseignement et de notre exemple. Le voile sera levé alors et nous verrons les fruits de notre conduite.

Etes-vous sûrs, lecteurs chrétiens, que votre usage modéré des boissons n'encourage pas quelqu'un à se plonger dans les excès? Si vous pouvez vous tenir dans les limites de la modération, n'avez-vous pas des devoirs à remplir à l'égard de ceux qui ne peuvent pas le faire? Voulez-vous que Satan se serve de votre respectabilité, de votre piété même, comme moyen de séduire les autres pour leur ruine éternelle? Si toutes les personnes respectables et chrétiennes de l'Europe voulaient, comme un seul homme, s'abstenir de l'usage modéré des boissons, quel immense changement serait produit en faveur du bien! Les ivrognes ne pourraient plus longtemps représenter que les chrétiens et les ministres de Dieu usent de la boisson, c'est pourquoi son usage est salutaire et chrétien. Les enfants de tels parents ne seraient pas élevés dans l'usage modéré de la boisson; le manteau de la religion ne couvrirait plus longtemps la fabrication et la vente des liqueurs fortes; et si, peu d'ivrognes pouvaient être convertis, un très-petit nombre d'autres pourraient être ajoutés à ces malheureux esclaves de l'alcool, et ceux-ci seraient recrutés parmi les vicieux et les dégradés. L'argent sauvé ainsi suffirait à soulager toutes les détresses de la pauvreté dans

le pays, et il suffirait aux frais nécessaires pour envoyer l'Évangile dans toutes les contrées païennes; et la santé du peuple serait améliorée.

Pensez-vous qu'un peu de renoncement à vous-mêmes vous nuirait, ô lecteurs chrétiens? Cette vertu est-elle si commune que vous n'avez besoin d'aucun effort pour la pratiquer? De quelle manière pensez-vous pratiquer le renoncement à vous-mêmes? Est-ce en vous abstenant des choses que vous n'aimez pas? Ou sera-ce dans les choses que vous abandonneriez avec efforts? En quoi trouveriez-vous une meilleure occasion de renoncer à vous-mêmes que dans l'abstinence au sujet du vin? Êtes-vous trop pauvres pour donner quelque chose pour la cause de Dieu? Supposez que vous renonciez à vous-mêmes en vous abstenant de vin, par cet abandon d'une jouissance dangereuse vous sauvez assez d'argent pour donner quelque chose aux nécessiteux et pour le service de Dieu. Rappelez-vous que le sacrifice à Dieu signifie plus que l'action de donner. C'est en donnant ce qui nous coûte quelques efforts, et qui peut-être nous fait souffrir. Mais l'esprit de sacrifice est un élément essentiel de la religion chrétienne; et si nous sommes étrangers à cet esprit, nous avons peu de connaissance de la religion de l'Homme du Calvaire. Rechercher la satisfaction de nos sens n'est pas le grand but de la vie humaine.

Si vous ne vous croyez pas sous l'obligation de pratiquer le renoncement à vous-mêmes pour l'avantage des autres et si vous vous croyez hors de danger dans cet usage, voulez-vous considérer le cas du juste Noé? C'était un homme d'une droiture éminente et qui fut honoré de Dieu au plus haut degré. La seule tache qu'il y ait sur la réputation de cet homme de Dieu, est le fait qu'il fut pris de vin et tomba dans l'état d'ivresse. C'est la première fois qu'il est mentionné du vin dans la Bible, et ce fait porte en soi son avertissement. Voyez Genèse 9. Et un plus grand stigmata est attaché à la mémoire de Lot. Il fut digne d'être sauvé de Sodome comme Noé fut digne d'être sauvé des eaux du Déluge. Néanmoins cet homme de Dieu tomba dans un péché honteux par l'usage du vin. Genèse 19. Vous diriez qu'un peu de vin ne lui aurait pas nui, mais c'est ce peu qui causa sa chute. S'il n'avait pas goûté du tout à la première goutte, il se fut maintenu ferme dans son intégrité. Hélas! il passa la ligne qui séparerait la sûreté du danger. Fallut-il qu'un homme si éminent tombât dans un péché si dégradant! Êtes-vous, lecteurs, plus forts que Noé et plus vertueux que Lot? N'y a-t-il aucune nécessité pour vous d'être sur vos gardes? Si, comme Cain, vous n'avez pas charge de veiller sur votre frère, n'avez-vous pas le sentiment de votre propre danger? Il y a une ligne qui sépare la sûreté du danger. De quel côté de cette ligne est-il avantageux de se tenir? De quel côté êtes-vous?

J. N. A.

M. BOST CONTRE LE TABAC.

Nous empruntons aux mémoires de M. Bost le beau morceau suivant sur le tabac, espérant que plus d'une bonne résolution d'en abandonner l'usage, sera fortifiée chez plusieurs de nos lecteurs.

«Appelé, dit-il, à faire une visite à Genève (il était en Allemagne), je voyageais avec ma femme, à la rencontre d'un frère d'Alsace, que nous attendions d'un moment à l'autre. A chaque instant nous pensions le voir. A la fin: «C'est lui!» nous criâmes-nous; et nous crûmes longtemps que c'était lui en effet; lorsque tout d'un coup nous voyons une bouffée de fumée sortir de sa bouche. «Ah! ce n'est pas lui: il ne fume pas.» Cette exclamation qui n'avait d'abord qu'une portée tout individuelle, et à laquelle nous n'attachions aucune idée morale, nous fit tout d'un coup passer en revue, sous ce rapport, tous nos frères de la contrée ou de l'Alsace, tous ceux du moins qui étaient un fruit de ma mission; et nous fûmes frappés de l'observation qu'entre eux tous il n'y en avait pas un seul qui fumât; c'est là le fait qui me suggère mes réflexions sur le tabac.

Quelle odieuse manie est-ce donc qui s'est emparée de toute la génération actuelle, qu'on ne sache plus vivre qu'avec ce hideux narcotique, pour en infecter les maisons, les places publiques, les voitures, les habillements, les livres, tout ce qu'on touche, aborde ou avoisine! A ne parler que de politesse, est-ce un bon ton de se livrer ainsi à une pure sensualité devant tout le monde, en pleine rue

aussi bien que dans le particulier, comme si ce poison devait désormais faire partie du genre humain? Que dirait-on de tels autres amateurs qui, livrés à un autre genre de sensualité, porteraient toujours devant eux quelque petite gourmandise, un paquet de bonbons, de pastilles ou quelque autre chose semblable, et en useraient continuellement sous votre nez? Encore n'y a-t-il aucune gourmandise qui porte avec elle et laisse après elle une infection comme celle du tabac. Un fumeur ne peut nous dire: «je vous aime» sans nous faire reculer de dix pas! Vous lui prêtez un livre, il vous le rend fumé; vous lui empruntez un, son livre vous donne des nausées; il ne peut, lui, traverser une chambre, sans laisser après sa personne une odeur repoussante. Tout son être sent le tabac.

Et quelle est l'utilité qui vienne compenser de tels inconvénients?... Qu'est-ce qu'on allègue généralement pour expliquer ou excuser cette laide jouissance? La réverie, le doux passe-temps, un léger enivrement qu'elle vous procure. C'est donc de l'opium que vous prenez! mais je doute fort que la morale chrétienne approuve un genre de bonheur qu'on va puiser à une source aussi matérielle! Un passe-temps, dites-vous? Vous avez trop de temps dans cette courte vie, et vous ne savez qu'en faire? Sans votre précieux tabac, l'oisiveté vous ennue? Je le crois bien! mais pourquoi vouloir être oisif? Vous ne savez donc pas lire? vous n'avez donc point d'amis, point de femme, ou d'enfants avec qui vous entretenir? Tuer le temps, c'est tuer la vie. Ah! c'est une grâce que Dieu a faite à l'homme que de s'ennuyer quand il est oisif; mais le remède à ce mal est facile: faites toujours quelque chose; si vous êtes fatigué, amusez-vous; ce sera toujours une occupation; mais fumer n'est qu'une sensualité paresseuse.

«Cela me donne des idées», disent quelques-uns. Vous êtes trop modestes, leur répondrai-je. Si ce n'était votre mauvaise habitude, les idées vous viendraient sans le tabac, aussi bien qu'avec lui. Quelle triste ressource pour «avoir des idées!» Et que dire, en particulier, d'ecclésiastiques pieux, vraiment pieux (j'en connais de tels), qui, esclaves de l'habitude prise, ne sauraient plus composer un sermon sans aller puiser leurs idées dans le fourneau d'une pipe, ou dans les feuilles d'un cigare! Ce n'est pas sans étonnement que je me rappelle avoir assisté à telle conférence respectable et nombreuse d'ecclésiastiques qui s'entretenaient gravement des plus grands intérêts du règne de Dieu au milieu d'une fumée de cigares qui m'étouffait! propos d'Eglise et parfum de tabagie, quelle association! Je ne sais ce qu'on dirait vos lecteurs, fut-ce Luther en personne; mais je pense savoir ce qu'on en pense au ciel. Vous figurez-vous les apôtres fumants? Peut-être direz-vous que oui; mais c'est parce que vous en ferez des chrétiens comme vous: moi, je parle d'apôtres crucifiés au monde: croyez-vous réellement qu'ils eussent le temps de penser à pareilles choses? Et si je voulais remonter plus haut, mais non! la seule supposition serait indécente.

Peut-être sourira-t-on du sérieux que je mets à tout ceci; mais je garde bien mon sérieux en effet; et je me tiens pour assuré que «jamais fumeur n'a été et ne sera l'instrument d'un profond religieux.» Parlez donc, la pipe à la bouche, à une personne qui pleure, à un pêcheur effrayé, à une âme dans l'angoisse; vous ne l'oseriez! ou si vous le faites vos sermons se sentiront de votre sensualité. J'en dis autant de tout autre acte religieux. Pouvez-vous bien prier avec ardeur en fumant? Je n'en crois rien.

Après ces considérations si graves, n'en dédaignons pas une dernière, quoiqu'elle soit d'un ordre moins élevé.

Que dites-vous de la dépense qu'occasionne le tabac? Vous êtes riches, répondez-vous. Soit; mais alors vous dépensez sur ce point, en proportion de votre richesse, un, deux, trois francs par jour, si ce n'est plus; et telle famille qui vit dans la misère, serait sauvée tout entière par un secours pareil. Vous n'avez qu'une petite fortune et vous dépensez beaucoup moins à cet égard? Soit; mais la proportion reste, et l'objection avec elle. Si vous êtes restreints dans vos dépenses, et peu généreux par cette raison, pourquoi jeter vos quelques sous disponibles à ce mauvais plaisir? Est-ce bien de parler sans cesse de sa gêne et de demander de l'argent aux autres en leur jetant au nez une bouffée de tabac? Il est vrai qu'il y a un moyen assez simple de fumer beaucoup et de dépenser peu, c'est de fumer le tabac d'autrui. Mais ce moyen n'est peut-

être pas de l'ordre le plus élevé, et il pourrait bien fournir une des plus fortes objections contre l'asservissement qui nous occupe.

Quant à la dépense que le tabac occasionne aux pauvres, je m'arrête, contre l'attente de quelques-uns peut-être; et je le fais par respect pour la pauvreté. Le point va beaucoup de peines, et peu ou point de jouissances: travaillant beaucoup, il est mal nourri; son misérable tabac, quel que nautabond qu'il soit, est pour lui une consolation, le seul plaisir qu'il ait, c'est même à ce qu'il paraît, un stimulant pour son système nerveux. Laissons-le donc fumer, quoiqu'il y ait quelque chose de bien pitoyable à ne savoir vivre qu'avec une pipe pendue à la bouche; laissons-le fumer, s'il ne sait faire mieux; quitte à lui montrer qu'il y a un tel brave homme, pauvre aussi, mais bon travailleur, bien portant et toujours serein, qui se tire d'affaire sans sentir le tabac, et qui a d'autant plus à donner à sa femme et à ses enfants, ou à de plus pauvres que lui.

Enfin je dirai un mot sur la simple mauvaise grâce de la chose, car si l'on ne doit pas chercher à se donner des airs gracieux, il ne faut pas non plus se donner une tournure déplaisante. Or s'il est de fait que plusieurs fumeurs ont un air tolérable à s'acquiescer de leur grave fonction, combien d'autres à qui ce travail donne un air ridicule ou stupide. Regardez-moi cette figure humaine avec un cigare planté au milieu de la bouche, perpendiculairement au visage, les lèvres s'avancant comme pour humer le parfum à plus longs traits: n'est-ce pas là une dégradation de la noble figure humaine?

Je pourrais encore parler d'une autre tournure beaucoup plus disgracieuse que vous donne la pipe ou le cigare, c'est-à-dire de la tournure mauvais sujet. Qui ne voit, depuis quelques années, avec une douleur sérieuse, des gamins de dix, douze ou quatorze ans se mettre à fumer d'un air capable? Et qui ne sent que c'est bien effectivement un esprit d'insubordination et de suffisance qui porte ces drôles à se donner ces airs? Or, qui leur en donne l'exemple? C'est vous. Ils ont l'ambition de vous ressembler.

J'ai vu un homme, d'ailleurs très-convenable, fumer pendant la journée toute entière, depuis qu'il ouvrait les yeux jusqu'à ce qu'il les refermât, ne secouer de pipe achevée que pour la bourrer de nouveau à l'instant même, encore toute chaude, et fumer ainsi pendant le repas; oui, dîner la pipe à la bouche! Quel honteux accroissement!

Par toutes raisons, et passant immédiatement à ma conclusion, je me permets de proposer aux hommes consciencieux, et surtout aux hommes pieux, la formation d'une société de tempérance contre l'usage du tabac. Soit qu'ils en fassent une affaire d'abstinence totale, ce qui vaut toujours le mieux dans les cas où il ne s'agit que d'une sensualité, ou une simple affaire de tempérance, j'abandonne la chose à leur conscience et à leur sagesse. Mais j'ai voulu faire par ces pages ce que je considérais comme mon devoir, dans une affaire que je regarde comme grave; j'ai voulu protester contre un goût dépravé.

Le Seneur Canadien.

LA VÉRITÉ PRÉSENTE.

Troisième Article.

1. Le Jugement, le Second Avènement de Christ, la Résurrection, et la Fin du Monde, sont des événements qui doivent avoir lieu.

Nous ne nous occupons pas maintenant de l'époque où ces événements auront lieu, mais simplement du fait qu'ils arriveront un jour. Il me semble qu'il n'y a rien qui soit plus clairement révélé dans la Bible que cette grande vérité, et sans doute que la plupart de nos lecteurs s'accorderont avec nous sur ce point. Presque tous les chrétiens croient à la réalité du second avènement et de la résurrection des morts, comme nous y croyons. Il ne peut donc y avoir de controverse entre eux et nous sur ce point. Néanmoins nous présenterons quelques-uns des nombreux passages de l'Écriture qui parlent de ces événements.

Le Jugement. «Parce qu'il a arrêté un jour auquel il doit juger selon la justice le monde universel.» Actes 17: 31. «Et qu'il a réservé sous l'obscurité dans les liens éternels, jusques au jugement de la grande journée, les anges qui n'ont pas gardé leur origine, mais qui ont abandonné leur propre demeure.» Jude 6. «Puis je vis un grand trône blanc, et quelqu'un s'assit dessus, devant lequel s'enfuit la

terre et le ciel; et il ne se trouva point de lieu pour eux. Je vis aussi les morts, grands et petits, se tenant devant Dieu; et les livres furent ouverts; et un autre livre fut ouvert, qui était le livre de vie; et les morts furent jugés sur les choses qui étaient écrites dans les livres, c'est-à-dire, selon leurs œuvres.» Apoc. 20: 11, 12.

Le Second Avènement. «Car le Fils de l'homme doit venir, environné de la gloire de son Père, avec ses anges; et alors il rendra à chacun selon ses œuvres.» Matth. 16: 27. «Mais comme l'éclair sort de l'orient, et se fait voir jusques à l'occident, il en sera de même de l'avènement du Fils de l'homme.» Matth. 24: 27. «Et quand il eut dit ces choses, il fut élevé au ciel, eux le regardant; et une nuée le soutenait, l'emporta de devant leurs yeux. Et comme ils avaient les yeux arrêtés vers le ciel, à mesure qu'il s'en allait, voici, deux hommes, en vêtements blancs, se présentèrent devant eux, qui leur dirent: Hommes galiléens, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel? Ce Jésus, qui a été élevé d'avec vous au ciel, en descendra de la même manière que vous l'avez contemplé montant au ciel.» Actes 1: 9-11. «Car le Seigneur lui-même, avec un cri d'exhortation, et une voix d'archange, et avec la trompette de Dieu, descendra du ciel; et ceux qui sont morts en Christ ressusciteront premièrement.» 1 Thess. 4: 16.

La Résurrection. «Ne soyez point étonnés de cela; car l'heure viendra, en laquelle tous ceux qui sont dans les sépulcres entendront sa voix; et ils sortiront: savoir, ceux qui auront bien fait, en résurrection de vie; et ceux qui auront mal fait, en résurrection de condamnation.» Jean 5: 28, 29.

La Fin du Monde. «Le champ, c'est le monde; la bonne semence, ce sont les enfants du royaume; et l'ivraie, ce sont les enfants du malin; et l'ennemi qui l'a semée, c'est le diable; la moisson, c'est la fin du monde; et les moissonneurs sont les anges. Comme donc on cueille l'ivraie, et on la brûle au feu, il en sera de même à la fin de ce monde. Le Fils de l'homme enverra ses anges, qui cueilleront de son royaume tous les scandales et ceux qui commettent l'iniquité; et ils jetteront dans la fournaise de feu: là il y aura des pleurs et des gémissements de dents.» Matth. 13: 38-42.

Il serait impossible de trouver un langage plus clair et plus direct concernant ces grands et terribles événements. «Cela est vrai», disent nos antagonistes; «ces événements arriveront un jour, mais quant au temps où ils auront lieu, nous n'en savons rien. Il se peut que Christ vienne ce soir, ou la semaine prochaine, et il se peut aussi qu'il ne viendra pas avant mille ans. Tout ce qui nous importe, c'est d'être prêts à mourir. Si nous sommes prêts à mourir, nous serons prêts pour la venue de Christ.»

Sans doute que ceux qui nous font opposition pensent que ce raisonnement est logique, et qu'il s'accorde avec les Écritures; mais regardez un peu plus loin. Souvent nous entendons ceux qui disent: «Il se peut que le Seigneur viendra ce soir», déclarer qu'il faut que le monde soit converti et qu'il y ait un millénaire temporel avant que Christ vienne; et peut-être que ces mêmes personnes essaient de prouver que les Juifs doivent d'abord être convertis et retourner en Palestine, et qu'un grand nombre de prophéties doivent s'accomplir! Nous n'avons pas encore été capables de comprendre comment le monde peut être converti dans une nuit et comment un règne millénaire peut avoir lieu dans cette même nuit! C'est cependant ce que plusieurs de nos antagonistes enseignent. Les Juifs doivent être convertis et doivent retourner en Palestine avant la venue de Christ, et cependant il est possible que le Seigneur vienne ce soir! Plusieurs prophéties n'ont pas encore été accomplies, et cependant il se peut que le Seigneur viendra ce soir! Il est certain qu'ils ne peuvent pas croire ce qu'ils enseignent. De plus, leurs enseignements font l'impression qu'aucun signe précurseur de la venue du Seigneur ne paraîtra, et qu'aucun avertissement concernant cet événement ne sera donné avant que Christ ne vienne; que, Christ viendra vers son peuple à l'improvu, et que la première indication que les saints et les pêcheurs auront du second avènement sera le son de la dernière trompette, qui, d'après ceux qui s'opposent à nous, surprendra le monde entier comme la foudre qui se fait entendre lorsque le ciel est clair et que le soleil reluit dans sa force. Pour exposer la faiblesse de ces vues, nous présenterons et maintiendrons la proposition suivante: «Si le Seigneur viendra

2. Des signes seront donnés pour indiquer la proximité de ces événements. Je pourrais donner un grand nombre de textes qui traitent des différents signes qui paraîtront un peu avant le second avènement; mais je me contenterai de citer deux ou trois passages qui certifient qu'il y aura des signes. «Puis, s'étant assis sur la montagne des Oliviers, ses disciples vinrent à lui en particulier, et lui dirent: Dis-nous quand ces choses arriveront, et quel sera le signe de ton avènement, et de la fin du monde.» Matth. 24 : 3. Les disciples veulent savoir quel sera le signe de la venue du Sauveur et de la fin du monde. S'il ne devait y avoir aucun signe, Christ aurait dit simplement: «Mes enfants, ne soyez pas troublés sur ce sujet; il n'y aura aucun signe avant-coureur de ces événements.» Mais au lieu de leur répondre ainsi, il satisfait à leur désir, leur donnant une réponse occupant un chapitre entier sur les signes de sa venue. Luc présente ainsi le résumé de sa réponse: «Et il y aura des signes dans le soleil, et dans la lune, et dans les étoiles, et une telle détresse des nations, qu'on ne saura que devenir sur la terre, la mer et les ondes faisant un grand bruit; de sorte que les hommes seront comme rendant l'âme de peur, et à cause de l'attente des choses qui surviendront dans toute la terre; car les vertus desieux seront ébranlées. Et alors on verra le Fils de l'homme venant sur une nuée, avec puissance et grande gloire. Or, quand ces choses commenceront d'arriver, regardez en haut, et levez vos têtes, parce que votre délivrance approche.» Luc 21 : 25-28. Ici Jésus dit qu'il y aura des signes dans le soleil, dans la lune, et dans les étoiles, etc. Au verset 11, il déclare: «Et il y aura de grands tremblements de terre en tous lieux, et des famines, et des pestes, et des épouvantements, et de grands signes du ciel.» Et Joël parle ainsi: «Et je ferai des choses merveilleuses dans le ciel en haut, et des prodiges sur la terre en bas, du sang, et du feu, et une vapeur de fumée; le soleil sera changé en ténèbres, et la lune en sang, avant que ce grand et notable jour du Seigneur vienne.» Actes 2 : 19, 20. Nous pensons que ces passages établissent le fait que le Seigneur donnera des signes qui indiqueront l'approche de sa seconde venue. D. M. CANRIGHT.

LEÇONS BIBLIQUES.

15^e Leçon. Genèse 24.

MARIAGE D'ISAAC.

Explications. Versets 1-9. Sara était morte depuis trois ans et Abraham avait acheté un champ à Hébron pour servir de lieu de sépulture à sa famille; c'est là qu'il ensevelit Sara. Abraham est très-avancé en âge et il sent qu'il va descendre dans la tombe, et il désire trouver lui-même une compagne pour son fils. Vous vous demandez sans doute s'il n'y avait pas dans ce pays fertile et très-peuplé, de filles riches et belles dignes du fils d'Abraham. Mais rappelez-vous que Dieu choisit Abraham pour conserver sa connaissance au milieu des peuples païens, et que les Cananéens plus que tous les autres étaient profondément corrompus. Voilà pourquoi le fidèle serviteur d'Abraham doit entreprendre un voyage de 200 lieues pour aller chercher une jeune fille dans la famille de son maître.

Versets 10-25. La parole de Dieu, toujours sobre de détails ne nous dit rien du voyage du serviteur d'Abraham, mais nous pouvons aisément suppléer à ce qui manque du récit car ce serviteur nous est peint comme un homme de prière et ses entreprises sont dans les mains de Dieu; cet homme de foi demande un signe par lequel il reconnaît la volonté et la providence de l'Éternel, et avant qu'il ait fini de parler, sa prière est exaucée, Dieu l'a conduit dans la famille même de son maître et la jeune fille douce et complaisante qui puise de l'eau pour ses chameaux altérés est celle qui est destinée au fils d'Abraham.

Versets 26, 27. Et le serviteur d'Abraham, le cœur plein de reconnaissance, se prosterne et rend grâce à l'Éternel.

Versets 28-31. Rebecca, en fille soumise va rapporter toute chose à ses parents qui, à l'ouïe du récit que leur répète le serviteur fidèle, reconnaissent que tout a été conduit par l'Éternel. Le lendemain même, sur le consentement de Rebecca, la caravane reprend le chemin de Canaan.

Versets 62-67. Isaac avait la coutume de se retirer dans la solitude des champs pour prier, et invoquait l'Éternel pour la réussite de l'entreprise faite en sa faveur. Et comme il revenait du puits où l'ange de l'Éternel était apparu à Agar (le puits du Vivant qui me voit) il vit de loin une

troupe de chameaux, et il alla au-devant de celle qui devait le consoler de la perte de sa mère.

Explications. En lisant ce récit, on est frappé du contraste qui existe, entre la conduite des personnes dont il est parlé et ce qui se fait de nos jours dans des circonstances pareilles. Isaac que nous avons vu, se laisser lier sur le bûcher qui devait le consumer, remet également à l'autorité paternelle le soin de choisir la compagnie de sa vie. Il nous donne un bel exemple d'obéissance filiale. Ce serviteur d'Abraham, qui est digne d'une telle mission nous apprend que tout domestique fidèle peut être en bénédiction à la famille de son maître, et que dans toutes les positions, celui qui aime Dieu peut faire une bonne œuvre. Heureux les serviteurs et les maîtres pieux. Remarquons également le caractère de Rebecca. Quel empressément elle met à accéder à la demande d'un étranger qui lui demande à boire; elle va au delà de ce qui lui est demandé, tant elle aime à faire plaisir. Elle se soumet ensuite à Dieu et à ses parents qu'elle quitte pour toujours.

Nous voyons enfin la bonté de Dieu se manifester d'une manière si évidente en faveur de la famille d'Abraham que nous nous rappelons ces paroles de l'Éternel: «J'honore ceux qui m'honorent.» Consultons-le pour tout ce que nous avons à faire; prions-le comme un ami: confions-nous en sa bonté et en sa puissance, et nous éprouverons que ce n'est jamais en vain qu'on se confie en lui. «Avant qu'ils orient, je les exaucerai; et lorsque encore ils parleront, je les aurai déjà entendus.» Esaie 65 : 24. Lisez: Eph. 6 : 18; Prov. 19 : 14; 31 : 10-31.

16^e Leçon. Genèse 25, 26, 27.

ESAÛ FILS D'ISAAC.

Explications. Abraham mourut âgé de cent soixante quinze ans et ses fils, Isaac et Ismaël l'ensevelirent dans la caverne de Macpéla. Gen. 25 : 9. Isaac avait épousé Rebecca alors qu'il était âgé de quarante ans, et il fut vingt ans sans avoir d'enfants, mais l'Éternel exauça ses prières et Rebecca eut deux enfants jumeaux. Le premier fut appelé Esaü et le second Jacob. Voyons aujourd'hui ce que nous dit la Parole de Dieu du premier, Esaü.

Versets 27-34. C'était un habile chasseur et homme de campagne. Ce caractère en lui-même ne constituerait pas un défaut, s'il n'avait pas porté le fils d'Isaac à négliger ses devoirs domestiques et à mépriser même son droit de chef de famille, ce droit d'aînesse qu'il vendit après les excès de la chasse pour un potage de lentilles.

Chap. 26, versets 34, 35. Isaac, son père n'épousa qu'une seule femme et Esaü avait eu sous les yeux l'exemple d'une famille unie, mais il méprise assez les liens de la famille pour épouser deux femmes d'entre les Héthiens. Nous pouvons supposer que ce fut sans le consentement de ses parents car il est dit qu'il prit deux femmes, qui remplirent d'amertume le cœur d'Isaac et de Rebecca.

Chap. 27, verset 41. L'esprit charnel d'Esaü se révèle encore dans les menaces de mort qu'il prononce contre Jacob coupable. L'idée de parler à son frère est loin de son esprit, c'est à sa vie qu'il en veut. Aussi est-il le peu propre pour devenir le père du peuple de Dieu.

Explications. Esaü en qualité de fils aîné devait et avait le privilège d'être le prince et le sacrificateur de la famille, le chef de la tribu, l'héritier des promesses. Mais nous voyons que ce n'est pas un homme de foi; il sacrifiera ses droits à son appétit, s'écriant: «Voici, je m'en vais mourir; et de quoi me servira le droit d'aînesse?» Or croit entendre les Saducéens de tous les siècles qui expriment la même pensée sous une autre forme d'expression: «Mangeons et buvons, car demain nous mourons!» Il n'était donc pas digne de prendre rang parmi les patriarches. Son alliance avec des Héthiennes fait connaître le peu de sérieux qu'il mettait dans ses actions; c'était un péché contre Dieu, car il introduisait par là l'idolâtrie dans sa famille et c'était aussi un grand péché contre ses parents dont il troublait la vie. Nulle part, nous ne voyons qu'il invoque l'Éternel et s'il semble se repentir d'une faute, en voulant la réparer, il en commet une nouvelle; c'est ainsi que voyant le déplaisir de ses parents à l'égard de ses femmes Héthiennes, il leur suscite de nouvelles inquiétudes en épousant une fille d'Ismaël.

Au lieu de recourir à l'Éternel, comme ses pères, il fait son propre chemin et s'égare de plus en plus.

Prenez garde à nos voies afin que nous ne nous laissions pas entraîner par les désirs

de la chair, et que nous n'oublions les choses éternelles qui nous attendent auprès du Seigneur en attachant nos cœurs aux choses passagères. Saint Paul dit: «Que nul de vous ne soit fornicateur, ou profane, comme Esaü, qui pour une viande vendit son droit d'aînesse.» Il ne peut y avoir de relation entre le service des idoles et le service de Dieu, entre ce qui est pur et ce qui est impur. Esaü n'estimait la bénédiction paternelle que pour les avantages qu'il y voyait attachés; la piété d'intérêt ne peut habiter un cœur droit et sincère, et il arrivera un jour où les pensées de tout homme seront découvertes. Heureux alors ceux qui ont le cœur pur car ils verront Dieu. La postérité des hommes droits sera bénie; mais la mémoire du méchant périra. L. A.

LE SABBAT

A-T-IL ÉTÉ CHANGÉ DU SEPTIÈME AU PREMIER JOUR PAR AUTORITÉ DIVINE?

Si un tel changement a été fait, nous devons nous attendre de le trouver aussi clairement révélé dans les Ecritures, que l'est la loi touchant l'observation du septième jour. Mais que disent les Ecritures touchant un tel changement? Positivement rien. Comme la loi qui commande l'observation du septième jour, du jour dans lequel Dieu s'est reposé et qu'il a béni et sanctifié, est immuable, un tel changement est une impossibilité; car pour enjoindre le premier jour à la place du septième jour, et pour une tout autre raison que celle qui est assignée pour l'observation du septième jour, il faudrait abolir le quatrième commandement. Ainsi, le seul moyen d'enjoindre le premier jour serait de l'enjoindre comme une institution toute nouvelle, et par une autre loi que celle qui ordonne de garder l'ancien Sabbat. Dans ce cas, nous aurions deux Sabbats par semaine, l'un suivant l'autre. Ceci serait une superfluité. C'est pourquoi nous regardons en vain à la Bible pour un seul témoignage en faveur du Sabbat du premier jour.

Il n'est jamais dit dans les Saintes Ecritures que le Seigneur a changé le Sabbat au premier jour; ou qu'il a béni et sanctifié ce jour; ou qu'il a commandé de le garder; ou que lui et l'Eglise apostolique l'ont observé religieusement et en ont fait un jour de repos; ou qu'ils l'ont jamais appelé le Sabbat, le Sabbat chrétien, ou le jour du Seigneur; ou, finalement, qu'ils ont prononcé des bénédictions en faveur de son observance ou des menaces contre sa profanation.

Le premier jour de la semaine n'est mentionné que huit fois dans le Nouveau Testament. Matth. 28 : 1; Marc 16 : 2, 9; Luc 24 : 1 (voir 23 : 56); Jean 20 : 1, 19; Actes 20 : 7; 1 Cor. 16 : 1-3. Les huit textes qui mentionnent ce jour, l'appellent simplement le «premier jour de la semaine», tandis que trois de ces textes appellent le jour avant le premier jour, «le Sabbat.» Six de ces textes, écrits par quatre évangélistes, montrent, dans leur ensemble, que Christ fut ressuscité le premier jour, et que le soir du jour de la résurrection, il apparut à ses disciples comme ils étaient à table (traduction d'Ostervald), ou prenaient leur souper, pour les convaincre qu'il était ressuscité des morts; et il leur reprocha leur incrédulité et leur dureté de cœur, en ce qu'ils n'avaient point cru ceux qui l'avaient vu ressuscité.» Marc 16 : 9-14.

Comment donc pouvaient-ils célébrer sa résurrection? Ils avaient une demeure commune (Actes 1 : 13) et huit jours après, ou après huit jours (le grec et la traduction anglaise), comme ils étaient «encore dans la maison», Christ leur apparut dans le but de convaincre Thomas qu'il était en vie; mais il ne dit pas un mot dans cette occasion ni dans l'occasion précédente, touchant le changement du Sabbat. Jean 20 : 26.

Il nous reste encore deux textes qui parlent du premier jour. Le premier de ces textes (Actes 20 : 7, etc.), donne le rapport d'une assemblée qui fut tenue à Troas la nuit du premier jour, c'est-à-dire, le samedi soir; Paul étant prêt à partir le lendemain. «Il y avait beaucoup de lampes dans la chambre haute où ils étaient assemblés», etc., (versets 8, 9); et le jour de vingt-quatre heures était composé d'une nuit entière et d'un jour, et commençait avec la nuit, ou le soir principal, au coucher du soleil. Gen. 1 : 5; Lev. 23 : 32; 23 : 6, 7; Jos. 10 : 26, 27; Marc 1 : 32, 33. Les disciples s'assemblèrent «pour rompre le pain», et «Paul, qui devait partir le lendemain, leur fit un discours qu'il étendit jusques à minuit.» En consultant Actes 23 : 31, 32, vous verrez que lorsqu'on rapportait les événements d'un jour commençant avec la nuit de ce jour, on appliquait

le mot lendemain à la dernière partie du jour en question. L'assemblée dura toute la nuit. Luc et d'autres allèrent sur un navire depuis Troas jusqu'à Assos, où Paul devait les rejoindre, et «à l'aube du jour», au matin du premier jour, Paul alla à pied depuis Troas jusqu'à Assos, continuant son long voyage vers Jérusalem. Où sommes-nous autorisés de la part de Dieu à sanctifier le premier jour parce que les disciples à Troas ont tenu une seule assemblée au soir de ce jour pour rompre le pain dans de telles circonstances? Nous avons vu que c'était la coutume de Paul de tenir des assemblées religieuses le septième jour. Non seulement ce passage garde le plus profond silence sur la question du Sabbat; mais encore il fournit une des preuves les plus palpables que les premiers chrétiens n'observaient point le premier jour.

Dans le huitième et dernier texte qui mentionne le premier jour (1 Cor. 16 : 1-3), Paul recommande un système financier pour le support de l'Evangile. Lisez aussi Rom. 15 : 25-28, etc. Il dit: «Que chaque premier jour de la semaine, chacun de vous mette à part chez soi ce qu'il pourra assembler.» Remarquez bien que ceci est une œuvre que chacun devait faire chez soi, et non en public. L'église de Corinthe, à laquelle Paul adressait ces paroles, avait été formée en se réunissant «chaque Sabbat» pour entendre la prédication de l'Evangile. Actes 18 : 4. Et c'est ce que nous faisons, tout en pratiquant le plan systématique que l'apôtre recommande.

On nous dit que la descente du Saint-Esprit (Actes 2 : 1) eut lieu le jour de la Pentecôte, qui était le premier jour de la semaine. Mais toute la grande multitude qui était assemblée de toute nation le jour de la Pentecôte, gardait l'ancien Sabbat, dans Actes 2 : 1 c'est la Pentecôte qui est mentionnée, et le premier jour est passé sous silence. Dieu aurait-il changé le Sabbat sans mentionner ce jour? Ou est la preuve que Dieu ait transformé la Pentecôte, fête que les Juifs gardaient une fois l'an, en un sabbat hebdomadaire? Ou est le point de départ pour ce nouveau sabbat, ainsi a dit l'Éternel? Quand Dieu a-t-il fait ce sabbat? Donnez-nous la place et les circonstances, le chapitre et le verset. La loi de l'ancien Sabbat est très-claire. Donnez-nous une loi aussi claire pour le premier jour. «Où il n'y a point de loi,» dit le grand apôtre, «il n'y a point aussi de transgression;» «car par la loi est donné la connaissance du péché.» Rom. 4 : 15; 3 : 20. Dieu nous punira-t-il pour ne pas avoir fait ce qu'il ne nous a jamais dit de faire?

Jean parle du jour du dimanche, ou jour du Seigneur. Apoc. 4 : 10. Jour du dimanche vient de deux mots Grecs, *Κυριακή* *ἡμέρα*, qui signifient jour du Seigneur. Et quel est le jour du Seigneur? Ce n'est point le premier jour; car le Seigneur ne s'est jamais réservé ce jour. Mais, soit que nous appliquions le terme Seigneur à Dieu ou à Christ, le septième jour est le jour du Seigneur. «C'est le repos de l'Éternel, ton Dieu» (Ex. 20 : 10); le jour de sa sainteté (Esa. 58 : 13); le jour que Christ observa, pour lequel il eut un soin spécial, et dont il est le Seigneur. Marc 2 : 28.

On nous dira que Dieu a souvent béni son peuple le premier jour. Dieu béni son peuple tous les jours lorsqu'ils le servent et l'adorent. Y a-t-il donc sept sabbats dans la semaine?

Nous célébrons la résurrection du Seigneur par le baptême. Rom. 6 : 4, 5; Col 2 : 12, etc. D. T. B.

LA CONVERSION.

La conversion n'est pas un intelligible spasme religieux, ni l'explosion d'une émotion indéfinissable comme quelques enthousiastes voudraient le faire croire; encore moins un songe brumeux, nous surprenant à l'heure du sommeil. Mais elle est par dessus tout une réalité — une réalité ayant à faire avec le péché et la sainteté, la terre et le ciel, le temps et l'éternité — une réalité dont l'âme fait l'expérience, qui peut être symbolisée par cette phrase, «Viens à Jésus». Mais elle demande pour être parfaite que l'on sonde la profondeur de son péché, et pour sa complète compréhension la direction divine de l'Esprit Saint.

Watchman.

L'insensé défend une erreur avec la présomption d'un homme qui ne se trompe jamais; le sage, au contraire, soutient une vérité avec la précaution d'un homme qui peut se tromper.

«Crains Dieu, et garde ses commandements; car c'est là le tout de l'homme.»

LES SIGNES DES TEMPS

BALE (SUISSE), DÉCEMBRE 1876.

NOUS AIMONS TA LOI.

O! SEIGNEUR dont l'amour immense
Nourrit tout être sous les cieux;
Tu nous donna, dans ta clémence
Tes commandements précieux.
Avec amour, persévérance
Nous les gardons d'un cœur joyeux.

Si l'ennemi vient plein d'envie
Semer d'éciels notre chemin,
C'est ton bras qui garde la vie
De tes enfants, chaque matin
Avec ardeur, notre âme crie:
Jésus, sois mon secours divin!

Ton joug n'est pas un esclavage;
Ta loi fait tout notre bonheur;
N'être loi s'écarter du droitage
Qu'est au croix mériter le deuil.
Tu nous gardes pendant l'orage;
Tu fais cesser toute douleur.

Par ton Esprit fais-nous renaitre
Et revêtir l'humilité,
De nos péchés fais disparaître
La tache en ton livre sacré,
Nous te consacrons tout notre être
Pour vivre en toi l'éternité.

L. A.

RÉSUMÉ DES ARTICLES.

NOUS attirons l'attention du lecteur sur le sujet des Deux Lois présenté à la première page. Il y est montré qu'il y a deux systèmes de lois révélés dans la Bible, dont l'une est morale et perpétuelle, et l'autre cérémonielle et temporelle. La première est le gouvernement de la justice de Dieu dans tous les âges. La seconde n'est qu'une ombre de l'œuvre de Christ et elle fut abolie quand notre Seigneur fut cloué sur la croix. L'Évangile abolit la loi cérémonielle, mais il met la loi morale dans nos cœurs; il nous délivre de sa condamnation par un sacrifice réel pour le péché, et donne aux pécheurs le pouvoir d'obéir.

L'article historique concernant le Sabbat et le premier jour de la semaine présente des faits importants qui sont généralement peu compris. Il sera suivi d'un autre article, et tous deux seront trouvés dignes d'attention.

À la page 3^{me} se trouve un article sur 2 Cor. 3, montrant que ce chapitre n'enseigne pas l'abolition des dix commandements.

Nous n'avons pas besoin d'attirer l'attention sur les articles concernant la prophétie de Daniel et les discours de notre Seigneur dans Matth. 24. Ils intéressent profondément toutes les classes de lecteurs. Ils seront suivis d'autres articles jusqu'à ce que chaque sujet soit entièrement présenté.

Nous espérons que les articles pratiques attireront l'attention de plusieurs. Ils traitent de sujets qui appartiennent certainement à notre préparation pour le jugement.

Nous invoquons l'assistance de tous nos lecteurs. Veuillez réclamer l'attention de vos amis, les invitant à examiner notre journal. Demandez-leur de lire et de méditer pour eux-mêmes ces articles et engagez-les à s'abonner.

Nous avisons nos abonnés que nous prendrons en remboursement les abonnements qui ne nous ont pas été payés.

Nous venons de recevoir une lettre très-intéressante du docteur H. P. Ribton qui demeure près de Naples. Il a commencé à garder le Sabbat de la Bible après avoir lu certaines publications qui lui furent envoyées par le pasteur W. M. Jones de Londres. Ainsi la lumière de la vérité commence à luire dans l'Italie méridionale par le moyen des publications. Nous enverrons nos publications à frère Ribton avec plaisir.

DÉSASTRE EN INDE.

DANS la nuit du 31 Octobre, un terrible orage jeta une immense vague haute de 20 pieds sur le grand delta de Bengol qu'elle couvrit à une distance d'environ deux lieues, détruisant en peu d'instants 250,000 vies. *Christian World.*

ALLEMAGNE.

Nous apprenons que nos frères d'Allemagne prospèrent dans le Seigneur. Les lois d'Allemagne sont très sévères pour ceux qui observent le septième jour. Récemment frère D. fut arrêté parce qu'il travaillait le dimanche chez lui. Il fut obligé de comparaître devant le juge. Il s'atten-

daît à payer une forte amende, mais le Seigneur inclina le cœur du juge en sa faveur. «Est-ce vrai que vous avez travaillé dans ce moment-là?» demanda le juge. — «Oui,» répondit le frère D. — «Mais pourquoi, faites-vous cela?» — «Parce que nous gardons le jour que Dieu nous a dit de garder, qui est le septième jour de la semaine.» — «Ne travaillez-vous pas le septième jour?» — «Non, monsieur, nous travaillons six jours et nous sanctifions le septième.»

Après cela, le juge demanda au gendarme s'il était vrai qu'il ne travaille pas le samedi. Ce dernier affirma qu'il en était ainsi. Le juge demanda encore au gendarme: «Vous êtes-vous assuré de cela vous-même?» Le gendarme répondit qu'il avait appris ces choses après avoir fait l'arrestation. Le juge demanda encore au frère D. s'il y avait d'autres personnes ayant les mêmes convictions que lui, où elles demeuraient et quel était le nom de leur dénomination; puis il dit: «Allez en paix!»

ALSACE.

La semaine passée frère Aufranc et moi-même avons visité nos frères d'Alsace, et nous avons eu une précieuse conférence. Nous avons célébré le mémorial de la mort de notre Seigneur et nos cœurs ont été profondément émus en pensant aux scènes de Gethsémani et du Calvaire. Nous avons pensé aussi à la gloire qui sera révélée quand le Fils de Dieu reviendra donner l'immortalité à tous les justes.

Nos frères marchent courageusement dans la voie du Seigneur et ils ont tous l'esprit de prière et de consécration.

J. N. A.

MISSION AU MIDI DE LA FRANCE.

Le Seigneur par sa providence a ouvert jusqu'à présent la voie devant nous dans cette contrée pour que nous prêchions ici la doctrine de sa venue. Dieu a mis au cœur des pasteurs de nous favoriser. Nous avons l'usage d'une chapelle où nous résidons, et la famille avec laquelle nous séjournons a reçu avec joie non seulement la doctrine de la venue prochaine du Messie, mais aussi tous les commandements de Dieu. D'autres personnes dans cette localité se sont aussi décidées à garder les commandements. Nous sommes maintenant invités par un pasteur à donner une série de conférences dans un temple situé à deux lieues d'ici qui contiendra un nombreux auditoire. Nous répondrons immédiatement à cette invitation. D'autres pasteurs nous disent: «Il vous faut aussi prêcher dans mon église.» Notre travail est épuisant; mais nous vivons et marchons par la foi. Souvenez-vous de nous dans vos prières.

D. T. BOURDEAU.

Le 14 novembre 1876.

NOUVELLES D'AMÉRIQUE.

Nous trouvons dans l'*Advent Review* et les *Signs of the Times* que nous avons reçus depuis la publication de notre dernier numéro, plusieurs choses intéressantes concernant notre œuvre en Amérique. Nous mentionnerons premièrement l'œuvre des Sociétés pour la distribution des Traités que nos frères ont établis dans toutes les parties du pays. Le but de ces Sociétés est de placer nos publications dans les mains de tous ceux qui les liront. Ceci se fait en donnant, en vendant ou en prêtant les traités. L'œuvre de ces Sociétés se fait par un système admirable qui engage l'action de tous les membres de l'Église. Ces Sociétés ont déjà accompli une grande œuvre, mais elles n'ont fait que commencer ce qu'elles espèrent accomplir. Elles ont fait connaître la vérité à des milliers de personnes et elles en ont vu beaucoup se convertir à Dieu par ce moyen. Il serait bon pour nous d'imiter l'œuvre de nos frères d'Amérique avec le même zèle et le même esprit de sacrifice.

Nous avons appris avec un intérêt profond la prospérité de notre Collège à Battle Creek, Michigan. C'est un établissement d'instruction de première classe, fondé par nos frères dans le but particulier d'éduquer ceux qui travailleront dans notre œuvre. L'objet de cette institution

est, tout à la fois noble et généreux et ce but est atteint de manière à mériter la gratitude de tous ceux qui aiment la vérité. On y donne l'instruction la plus étendue dans toutes les sciences et dans l'étude des langues anciennes et modernes. On y donne aussi, par le moyen des discours publics, l'excellente occasion d'apprendre les vérités de la Parole de Dieu. La conduite des étudiants est surveillée soigneusement et aucune chose mauvaise n'est permise dans l'institution. La boisson et le tabac en sont exclus et les principes de l'hygiène y sont enseignés et mis en pratique. La dépense est rendue la plus petite possible. L'institution est ouverte aux deux sexes et à toutes les sectes et nationalités. Nous ne connaissons point d'autre institution scientifique aussi digne de notre recommandation que celle-ci.

Nous avons aussi dans la ville de Battle Creek une institution pour recevoir les malades et les faibles laquelle mérite une courte mention. Les malades ne reçoivent aucune drogue médicinale. Les moyens de traitement sont ceux que la nature emploie dans son œuvre de restauration; tels que bons aliments, eau pure, air, lumière du soleil, exercices, bains, agréable société et repos. Une instruction pratique et théorique de l'hygiène y est donnée, et les patients apprennent le moyen de recouvrer et de conserver leur santé. Une salutaire influence religieuse gouverne l'institution, et beaucoup de personnes n'y ont pas seulement recouvert leur santé, mais ont trouvé le Sauveur. Nos amis à Battle Creek publient un excellent journal traitant toutes les questions d'hygiène pratique. Ce journal, appelé *Health Reformer*, se recommande à toute personne sachant lire l'anglais. Nous pourrions fournir ce journal mensuel pour 5 fr. le volume de douze numéros, et nous avons la certitude qu'il sera apprécié.

Le temps des conférences générales pour nos frères en Amérique est maintenant passé à cause du froid. Mais l'œuvre avance et se poursuit quand même dans toutes les parties du pays. Nous avons de courts rapports de pasteurs dans divers états qui indiquent que des conversions suivent toujours les travaux fidèles des serviteurs de Christ.

LETTRÉ DE CALIFORNIE.

CHER frère Andrews,
Votre journal, LES SIGNES DES TEMPS, est reçu avec beaucoup de plaisir par nos amis en Californie. Ils désiraient depuis longtemps un journal traitant d'une étude complète des Écritures, et Les Signes des Temps promettent de répondre à leur attente. Si nous avions un plus grand nombre d'exemplaires, nous pourrions plus facilement trouver d'autres abonnés. Je vous envoie les noms de dix souscripteurs. On trouve le journal bon marché.

Dans notre dernier camp-meeting, nous avons été bien bénis du Seigneur. Les frères se sont appliqués à humilier leur cœur devant Dieu; ils ont cherché à mettre leurs efforts en harmonie pour travailler à l'œuvre du Seigneur; et ces efforts ont été bénis. L'Esprit de Dieu fut avec eux, leur inspirant le désir de travailler à leurs devoirs avec sérieux, dans l'accomplissement de la volonté du Seigneur.

L'œuvre de publication est aussi prospère ici; notre journal *The Signs of the Times* (publié à Oakland, Californie) est envoyé à environ trois mille quatre cents personnes, d'entre lesquelles un certain nombre ont été persuadées de garder les commandements en le lisant. Espérant au progrès de la mission en Suisse, je suis votre frère en Christ.

W. C. WHITE.

Oakland, Californie, E. U. A.,
9 octobre 1876.

POUR RENDRE LA MAISON HEUREUSE ET LA FAMILLE VERTUEUSE

1^o APPRENEZ à vous gouverner vous-même, et à être aimable et patient.

2^o Veillez sur votre tempérament, spécialement dans les cas d'indisposition, d'irritation, de trouble, apaisez la colère par la prière et sentez vos défauts et vos erreurs.

3^o Ne parlez et n'agissez jamais avec aigreur, jusqu'à ce que vous ayez prié Dieu de bénir vos paroles et vos actes et que vous croyiez que Christ, à votre place, eût fait la même chose.

4^o Rappelez-vous que quoique la parole est un don précieux, le silence est souvent meilleur.

5^o N'attendez pas trop des autres, mais rappelez-vous que tous ont une mauvaise nature et que nous devons nous attendre à en souffrir; et que nous devons supporter et oublier les fautes des autres comme nous désirons souvent qu'ils oublient et supportent les nôtres.

6^o Ne répondez jamais à un mot piquant et irritant. C'est la répartie qui cause toujours les querelles.

7^o Prenez garde à la première contrariété.

8^o Apprenez à parler d'un ton amical.
9^o Si vous n'avez rien d'important à dire, tâchez de parler de choses agréables et bonnes.

10^o Étudiez le caractère de chacun, afin de pouvoir sympathiser en quelque manière à la peine de celui qui est affligé.

11^o Ne négligez pas les petites choses, si elles peuvent procurer quelque bien-être aux autres, si petit qu'il soit.

12^o Apprenez à bénir à vous-même et à préférer les autres.

13^o Craignez les opportunités et les indiscrets.

14^o Ne supposez jamais un mauvais motif, si vous en pouvez concevoir un bon.

15^o Soyez bons mais fermes avec les enfants.

16^o Ne permettez pas à vos enfants d'être dehors la nuit, sans que vous sachiez où ils sont.

17^o Ne leur permettez pas d'aller où bon leur semble le jour du Sabbat.

18^o Ne leur donnez pas de l'argent à dépenser inutilement.

19^o Rappelez-vous le jugement, les scènes de l'éternité; et en disposant ainsi votre maison sur la terre, vous aurez une demeure dans le ciel.

L'IMPORTANCE DE LA REPRÉHENSION.

LES devoirs des ministres de Christ sont spécifiés par Paul dans 2 Tim. 4: 2. Il doit prêcher la Parole, il doit aussi reprendre, censurer et exhorter. Beaucoup supposent que les devoirs du ministre sont tous accomplis quand il a prêché la Parole de Dieu au peuple. Mais Paul a mentionné d'autres devoirs qui, quoique peu agréables et par conséquent généralement négligés, doivent être accomplis. Il faut que l'homme de Dieu reprouve, et quelquefois il faut qu'il fasse encore davantage: il doit censurer. Peu de ministres de Christ ont le courage moral de reprouver; et peu de chrétiens possèdent assez la grâce de Dieu pour recevoir la réprobation sans s'offenser. Hélas! quelle est la faiblesse de la nature humaine, et l'orgueil du cœur naturel!

Les corrections d'un vrai ami sont fidèles. Il peut être pénible d'être repris, mais la connaissance de nos fautes est le premier pas vers la conversion. Notre amour propre nous fait excuser nos torts et justifier nos erreurs. La réprobation nous fait voir nos erreurs comme nos meilleurs amis les voient. Le tableau n'est pas flatteur, mais la leçon est salutaire. Il n'est pas agréable d'être instruit concernant notre orgueil, notre égoïsme, notre impatience, notre mauvais exemple dans nos familles ou en public, notre manque de probité dans les affaires, notre manque d'intérêt pour notre prochain, notre esprit de jalousie et d'accusation, notre envie, notre bonne opinion de nous-mêmes, et notre état d'indifférence dans la cause de Dieu. Si nous pouvons voir ces choses nous-mêmes comme elles sont réellement et si nous nous en repenons vraiment, il ne sera pas nécessaire qu'on nous en instruisse. Mais la nécessité de la réprobation existera toujours et Dieu tiendra responsables ses ministres de l'accomplissement de cette œuvre. Si ceux qui reçoivent la réprobation ne peuvent la supporter, ils donnent la preuve évidente qu'ils se séduisent eux-mêmes, concernant leur condition. Beaucoup prient Dieu de les faire croire dans la grâce, mais quand Dieu répète à leurs prières en leur montrant leurs défauts, afin qu'ils s'en corrigent par une vraie repentance, ils sont remplis d'aigreur contre leur ami fidèle qui a placé devant eux le miroir de la vérité.

Lecteurs, avez-vous appris à aimer la réprobation de vos défauts ou préférez-vous la flatterie et laissez-vous l'instruction qui vous montre la vérité concernant votre caractère?

J. N. A.